

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



13^e Année

JUN 1957

N^o 6

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de juin)	2
2. Chambre des Députés (Mois de juin)	2
3. La Visite officielle à Luxembourg de Monsieur René Coty, Président de la République Française	3
4. France-Luxembourg. - Communauté d'origine - Relations entre les maisons souveraines - Faits historiques - Le phénomène linguistique - Le phénomène sentimental. - Etude écrite à l'occasion de la visite officielle à Luxembourg de Monsieur le Président de la République Française par Monsieur Marcel Noppeney	19
5. Nouvelles diverses	30
6. Le Mois en Luxembourg (Mois de juin)	35

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME
LUXEMBOURG

Mémorial (mois de juin)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 6 juin 1957 détermine les modalités applicables aux remboursements et bonifications d'impôt sur le revenu 1956, prévus par l'article 3 de la loi du 24 mai 1957 concernant le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1957.

Un arrêté grand-ducal du 29 mai 1957 désigne les autorités compétentes pour l'application de la Convention entre la Belgique, le Grand-Duché et les Pays-Bas, relative à l'assistance réciproque en matière de recouvrement de créances fiscales, signée à Bruxelles, le 5 septembre 1952. Un arrêté ministériel du 23 mai 1957 porte assimilation des impôts luxembourgeois aux impôts belges et néerlandais en vue de l'application de cette même Convention.

Un arrêté grand-ducal du 22 juin 1957 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 27 février 1931, portant règlement d'exécution de la loi du 16 juin 1930 sur le Crédit foncier de l'Etat.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté grand-ducal du 22 juin 1957 règle l'élimination obligatoire des bovidés réagissant positivement à la tuberculine.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté grand-ducal du 1^{er} juin 1957 modifie l'arrêté grand-ducal du 15 octobre 1919,

déterminant des sections de vote conformément à l'article 51 de la loi électorale du 16 avril 1919.

*

Ministère de la Santé Publique.

Le « Mémorial » du 5 juin 1957 publie la liste générale des personnes autorisées à exercer dans le Grand-Duché une branche de l'art de guérir ou une profession qui s'y rattache.

Un arrêté ministériel du 20 mai 1957 accorde temporairement dispense du contrôle obligatoire pour certaines préparations de viande, lors de l'importation.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 25 juin 1957 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté grand-ducal du 7 juin 1957 modifie l'arrêté grand-ducal du 13 juillet 1955 concernant la restitution dans leurs droits d'assurance des travailleurs déplacés affiliés à l'assurance pension ouvrière.

Chambre des Députés (mois de juin)

5 juin: Réunion d'une Section centrale.

8 juin: Réunion de la Commission du Travail.

13 juin: 48^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant modification de la loi du 8 novembre 1926 concernant l'organisation de l'Administration des Douanes et les traitements et indemnités du personnel (N^o 633). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lec-

ture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Question-interpellation concernant l'augmentation des tarifs-voyageurs aux C. F. L.

Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

Réunion d'une Section centrale.

28 juin: Réunion de la Commission spéciale pour la Réforme fiscale.

VISITE OFFICIELLE A LUXEMBOURG

de Monsieur RENÉ COTY

Président de la République Française

Du 20 au 22 juin 1957, le Président de la République Française, Monsieur René Coty, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg et y a été reçu par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

L'accueil triomphal que lui réserva la population tout entière a été un témoignage nouveau de la sympathie du peuple luxembourgeois à l'égard de la France.

C'est la première fois qu'un Chef d'Etat français vint en visite officielle à Luxembourg et cette visite fera date dans les annales du pays. En effet, les voyages à Luxembourg de François I^{er} (le 28 septembre 1543), de Louis XIV (le 21 mai 1687) et de Napoléon I^{er} (le 9 octobre 1804) avaient un tout autre caractère. Le Président Albert Lebrun, de son côté, n'était venu à Luxembourg qu'en visite semi-officielle, le 3 août 1939. Il était descendu à la Légation de France où un dîner avait eu lieu en présence des membres du Gouvernement. Ce dîner avait été suivi d'une réception de la colonie française. A cette occasion, ceux des Luxembourgeois, qui avaient eu connaissance de la présence du Président de la République Française, s'étaient rendus devant la Légation pour l'ovationner. Le Président Lebrun avait fait une apparition au balcon de la Légation et avait été chaleureusement acclamé. La foule s'était mise à chanter la « Marseillaise », l'hymne national luxembourgeois et d'autres chants patriotiques luxembourgeois.

A un moment particulièrement sombre de la situation internationale, où notre indépendance et notre liberté étaient menacées, cette visite avait été particulièrement réconfortante pour les Luxembourgeois qui avaient aperçu dans cette présence un encouragement et une promesse d'amitié précieuse.

Maintenant, en 1957, pour recevoir dignement le Chef de l'Etat français, la Ville de Luxembourg avait mis sa plus belle parure de fête. Des

oriflammes aux couleurs françaises et luxembourgeoises flottaient tout le long de l'Avenue de la Liberté. Des guirlandes lumineuses et des écussons français garnissaient les principales artères de la Ville. Des obélisques décoratifs s'élevaient aux abords du Pont Adolphe. Ils étaient surmontés d'une flamme symbolique et ornés des écussons de la République Française et du Grand-Duché. Depuis la Place de Bruxelles jusqu'à l'Ambassade de France, en passant par le Boulevard Royal, la Grand-Rue, la Rue du Marché-aux-Herbes et la Rue de la Reine, des piliers de trois mètres de hauteur peints en bleu, surmontés de corbeilles blanches plantées de hortensias rouges, formaient une haie d'honneur.

A la Place de la Gare était dressé un panneau décoratif de 12 mètres de hauteur et de 25 mètres de largeur. Au centre de ce panneau figurait l'emblème de la République Française, entouré du collier de Grand-Croix de la Légion d'Honneur. — A la Place de Bruxelles était érigé un faisceau de lieteur de 15 mètres de hauteur, entouré des drapeaux français et luxembourgeois et orné du monogramme du Président René Coty. — L'Hôtel de Ville était orné de cocardes et d'une draperie aux couleurs nationales françaises. Au centre de la façade figurait en relief l'écusson de la République Française cantonné de lances. — Quant au Monument aux Morts, il était entouré de hauts faisceaux aux couleurs françaises reliés entre eux par des guirlandes de verdure. Derrière le Monument s'élevait sur un mât de 20 mètres de hauteur un immense drapeau français de 10 mètres sur 5 mètres. Ce drapeau avait à sa gauche et à sa droite deux drapeaux aux couleurs luxembourgeoises. — Une tribune d'honneur était érigée sur la terrasse en face du Casino de la Ville, entourée d'un parterre de fleurs. L'entrée de cette tribune, d'où le Président Coty devait contempler le feu d'artifice et les illuminations de la Vallée de la Pétrusse, était constituée par deux faisceaux de lieteur aux couleurs françaises.

Toute la ville était pavoisée de drapeaux français et luxembourgeois. Le soir, les bâtiments publics baignaient dans les flots de lumière des projecteurs électriques et les illuminations des vallées de la Pétrusse et de l'Alzette donnaient un aspect féerique à la ville.

Dans toutes les vitrines des magasins figurait le portrait en couleurs du Président René Coty entouré de fleurs, des couleurs françaises et luxembourgeoises, ainsi que d'inscriptions telles que «Vive la France», «Vive le Président Coty», «Soyez le Bienvenu» et d'autres encore.

Les jours qui précédèrent l'arrivée, des concerts de musique française eurent lieu dans les différentes parties de la ville.

Le 18 juin, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, prononça une allocution diffusée sur les antennes de Radio-Luxembourg. Voici le texte de cette allocution en langue luxembourgeoise, suivi d'une traduction en langue française:

«Le'f Letzeburger!

De Président vun der franse'scher Republik, den Här René Coty, könnt op Besuch bei d'Grande-Duchesse Charlotte.

Et ass dât dén e'schten Staatsbesuch, dé Frankreich onsem Land zenter sengem Bestoen mecht.

'T ass eng E'er, op de' mir stolz könne sen, a mir sen dem franse'schen Staatschef dankbar, datt hien der Grande-Duchesse Hir Invitatio'n uegholl huet.

Mir gesin doran en Zéchen vun der Fröndschaft, de' onst gro'sst Nopeschland fir ons Grande-Duchesse a fir Hirt Vollek huet.

'T beweist awel och, datt Frankreich wéss, we' de'f an echt d'Le'ft vum Letzeburger Vollek zu sengem Vollek ass.

Ech brauch éch ne zé erönnenen, wât Frankreich seit Jorhonnerten fir ons ass. Mir fillen a wössen all, we' enk eis zwé Völker matené verbonne sen.

Mir wössen zemol, wât mir alles der franse'scher Civilisatio'n ze verdanken hun.

Frankreich ass ons allen eng zwét géschteg Hémecht.

Wann de Président vun der franse'scher Republik durch eis Strosse fiert an am Palais vun der Grande-Duchesse empfänge get, dann ass eist ganz Vollek derbei, a mat ganzer Se'l, fir him en Empfang ze mân, we' dât gro'sst a sche'nt Land a sei Président et verdengen. Dann denke mer net nömmen un dé Mann, dén sei Land mat so' vill Einfachhét, Escht, Energie a Charme vertrött, mé och u Frankreich selwer, dât a schwe'eren Zeiten zo' eis gestân huet, wi én treie Frönd Hand iwer eis gehâl huet an dém seng Arme'en zesummen mat dénen âneren Allie'erten, eis 1918 an 1944 d'Freihét rembruecht hun.

Wa mir op alle Strossen, wo' de Président Coty passe'ert, Spale'er stin an hien applaude'eren, da lée mer doran net nömmen eis Begéschterong fir dât, wât de' gro'ss Natio'n zenter Jorhonnerten fir de' europäesch Kultur — mer könne soen: fir d'Menschhét — geléscht huet, mé mir Letzeburger léen och doran onsen Dank un d'franse'sch Jugend, de' zwémol op de Schluechtfelder mat eise Letzeburger Zaldoten zesummen fir Freihét an Civilisatio'n gefall ass.

Frankreich a sei Président solle spieren, we' de'f d'Fröndschaft an d'Dankbarkét fir d'franse'scht Vollek an dém klenge Letzeburger Vollek verwuerzelt sin. A grad elo an déne schwe'eren Zeiten, de' et durch muss mân, soll et un dém fro'en, begéscherten Vive a Wöllkomm, dé mir sengem Président entge'nt ruffen, fillen, datt eist klengt Vollek mat ganzem Herzen zo' em stét.»

«Mes chers Luxembourgeois,

Le Président de la République Française, Monsieur René Coty, viendra jeudi et vendredi prochains à Luxembourg pour rendre visite à la Grande-Duchesse Charlotte.

C'est la première visite d'Etat que la France fait à notre pays depuis son existence.

Nous sommes fiers de l'honneur qui nous est fait et nous sommes reconnaissants au Chef de l'Etat français qu'il ait bien voulu accepter l'invitation de la Grande-Duchesse.

Nous y apercevons un témoignage de l'amitié de son grand pays, notre voisin, pour notre Grande-Duchesse et Son peuple.

Nous y voyons aussi une preuve que la France sait, combien est profond l'amour de notre peuple vis-à-vis de son peuple.

Je n'ai pas besoin de rappeler ce que la France représente pour nous depuis des siècles. Nous sentons et savons, combien étroits sont les liens qui lient ensemble nos deux peuples.

Surtout nous avons connaissance de ce que nous devons à la civilisation française.

La France est pour nous tous une deuxième patrie spirituelle.

Quand, jeudi et vendredi prochains, le Président de la République française traversera nos rues et sera reçu au Palais de la Grande-Duchesse, tout le pays sera unanime et engagera toute son âme pour lui faire l'accueil que méritent son grand et beau pays et son éminent Président. En ces jours, nous ne penserons pas seulement à cet homme qui représente son pays avec tant de simplicité, de sérieux, d'énergie et de charme. Nous penserons aussi à la France qui, dans les temps d'épreuves, était à côté de nous et qui comme un ami fidèle, a tenu sa main protectrice sur nous et dont les armées, ensemble avec les autres Alliés, nous ont ramené la liberté en 1918 et en 1944.

Quand jeudi et vendredi prochains nous formons haie le long des rues que le Président

Coty traversera et que nous l'applaudirons à son passage, nous mettrons dans notre enthousiasme et nos applaudissements non seulement notre gratitude pour tous les bienfaits que la grande nation a donnés depuis des siècles à la civilisation européenne — et nous pouvons dire à l'humanité — mais nous autres Luxembourgeois nous y mettrons également toute notre reconnaissance pour la jeunesse française qui est tombée deux fois sur les champs de bataille, ensemble avec les soldats luxembourgeois, pour la Patrie et la Civilisation.

La France et son Président doivent sentir combien sont profondément enracinés dans la population luxembourgeoise les sentiments d'amitié et de reconnaissance pour le peuple français.

Et justement maintenant, pendant ces temps difficiles que traverse la France, il faut qu'aux applaudissements, aux souhaits de bienvenue, joyeux et enthousiastes, que nous crions vers son Président, la Nation française sente que notre petit peuple tient à elle de tout son cœur.»

Le 19 juin, le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg publiait la proclamation suivante :

Ville de Luxembourg.

Citoyens,

Le 20 et le 21 juin 1957, la Ville de Luxembourg aura l'insigne honneur de recevoir dans

ses murs Monsieur René Coty, Président de la République Française. Après le Roi-Soleil, après l'Empereur Napoléon I^{er}, c'est un Président de la grande nation amie qui fera une visite officielle à Luxembourg. Cet événement qui consacrera à nouveau l'amitié traditionnelle entre la France et le Luxembourg sera un jour faste dans l'histoire de notre Ville.

La population est consciente des liens qui depuis toujours existent entre la France et le Luxembourg; elle est fière de posséder en la France son guide spirituel le plus sûr. La capitale se fera donc un honneur d'exprimer au distingué représentant de la France tous les sentiments de sympathie et d'affection qui l'animent et de lui témoigner toute la fervente amitié qu'elle éprouve à l'égard de la France et de celui qui l'incarne avec tant d'aimable dignité.

La Municipalité de Luxembourg est heureuse d'être l'interprète de tous les citoyens pour souhaiter au Président Coty une déférente bienvenue et pour l'assurer de l'inaltérable attachement des Luxembourgeois à la noble nation française dont le Président Coty, pendant ces jours mémorables, sera le vivant symbole et le plus éminent ambassadeur.

Luxembourg, le 19 juin 1957.

Le Collège Echevinal.

La journée du 20 juin

C'est à la frontière sud, venant de Souffltgen, que le Président de la République Française entra au Grand-Duché. Vers 9 heures 45, le train présidentiel, remorqué par une locomotive luxembourgeoise, ornée de drapeaux français et luxembourgeois, entra en gare de Bettembourg décorée de drapeaux et de fleurs. Sur le quai de la gare se tenaient les enfants des écoles, l'harmonie municipale, une forte délégation de l'Administration des Douanes et les personnalités venues pour saluer le Président. Parmi celles-ci on remarquait S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ambassadeur de France à Luxembourg, S. Exc. M. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, MM. Auguste Collart et Guill Konsbruck, Chambellans e. s. e. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, le Capitaine Norbert Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, et M. Paul Schulté, Conseiller de Légation. MM. A. Collart, G. Konsbruck et le Capitaine Norbert Prussen composaient le Service d'honneur attaché à la personne de Monsieur le Président de la République. M. Paul Schulté était attaché à la personne de Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères de la République.

Dès que le train spécial fut arrêté, Monsieur le Président descendit sur le quai, tandis que l'harmonie de Bettembourg exécutait l'hymne national français. L'illustre visiteur fut salué par le bourgmestre de Bettembourg, M. Léon Eberhardt, par les membres du Conseil communal et par les personnalités présentes.

Le bourgmestre de Bettembourg lui adressa ces paroles :

« Monsieur le Président,

Au moment où Vous touchez le sol luxembourgeois je suis heureux de l'insigne honneur qui m'est échu de Vous présenter en ma qualité de Bourgmestre de la commune de Bettembourg les souhaits de bienvenue les plus fervents.

M. le Président Albert Lebrun a eu l'occasion en 1939, peu de temps avant le grand cataclysme qui a si durement éprouvé nos deux pays, de constater la déférente cordialité avec laquelle le Luxembourg sait recevoir d'illustres hôtes venant de France. Aujourd'hui, j'en suis certain, le peuple luxembourgeois se surpassera.

Si le peuple français Vous entoure, tout naturellement, Monsieur le Président, d'un attache-

ment mêlé de respect, de cordialité et de confiance, Votre plus petit voisin, le peuple luxembourgeois apporte aujourd'hui au plus haut représentant de notre grande amie, la France, l'hommage de sa déférente admiration et de sa vive sympathie.

Puisse la visite que Vous rendez à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, notre gracieuse Souveraine bien-aimée, et à Monseigneur le Prince de Luxembourg contribuer à rendre encore plus étroits les liens d'amitié qui unissent nos deux pays. »

Le Président, après avoir prononcé des paroles de remerciements, remonta dans le train, suivi des membres du service d'honneur attachés à sa personne et des personnalités qui étaient venues l'accueillir en gare de Bettembourg.

Vers 10 heures, le train présidentiel entra en gare de Luxembourg abondamment décorée de drapeaux et de fleurs. A sa descente du train, le Chef de l'Etat français fut salué par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, le Prince de Luxembourg et le Grand-Duc héritier. La suite de Leurs Altesses Royales comprenait Madame Auguste Collart, Dame d'honneur, et les Aides de Camp, Capitaine P. Koch et Capitaine G. Frantz. La suite du Président était composée de M. Christian Pineau, Ministre des Affaires Etrangères, M. André Armengaud, Sénateur, Représentant les Français à l'Etranger, M. Charles Merveilleux du Vignaux, Secrétaire Général de la Présidence de la République, le Général Ganeval, Secrétaire Général Militaire de la Présidence de la République, M. de la Chauvinière, Ministre plénipotentiaire, Chef du Protocole, M. Jean Daridan, Ministre plénipotentiaire, Directeur des Affaires Politiques au Ministère des Affaires Etrangères, le Capitaine de Vaisseau Henri Tétré, Attaché Naval du Président de la République, M. Georges Reynal, Chef du Service de l'Information de la Présidence de la République.

Après que le Président eut présenté les Membres de sa suite à Leurs Altesses Royales, la Musique de la Garde grand-ducale exécuta l'hymne national français. Le Président et la Grande-Duchesse passèrent en revue le détachement d'honneur de la Garde grand-ducale avec drapeau qui était aligné sur le premier quai.

A l'intérieur du Pavillon grand-ducal, l'illustre Hôte du Luxembourg fut salué par M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et les Membres du Gouvernement luxembourgeois, MM. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, et Paul Wilwertz, Com-

missaire Général aux Affaires Economiques, ainsi que par M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée. Furent également présentés les Membres de l'Ambassade de France à Luxembourg, MM. Pierre le Nail, Premier Secrétaire, Albert de Beaucourt, Attaché, le Colonel Jacques Alefsen de Boisredon, Attaché Militaire et de l'Air, ainsi que MM. J. Metzдорff et J.-P. Musquar, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur des Chemins de Fer Luxembourgeois.

C'est en sortant du Pavillon grand-ducal pour prendre place dans la voiture de la Cour que Monsieur le Président Coty eut le premier contact avec la population de la capitale qui était accourue nombreuse aux alentours de la Gare. Dans un élan spontané et enthousiaste, les Luxembourgeois acclamaient le Président de la République Française. Avec un large sourire, accompagné de saluts de la main, celui-ci répondit aux acclamations frénétiques de la foule qui était immédiatement conquise par sa sympathique simplicité, sa grandeur et sa dignité.

Le cortège officiel, précédé d'une escorte d'honneur de 24 motocyclistes de la police militaire, se dirigea ensuite vers le Palais grand-ducal en empruntant la Rue d'Alsace, l'Avenue de la Liberté, le Boulevard Royal, la Grand-Rue et la Rue du Marché-aux-Herbes.

Sur le trajet et aux carrefours, des sociétés de musique donnèrent des concerts de marches. C'est ainsi que la Fanfare Municipale de Bonnevoie joua à la Place de Paris, l'Harmonie Municipale de Limpertsberg à la Place de Metz, la Fanfare Municipale de Pfaffenthal à la Place de Bruxelles, la Fanfare Municipale de Merl au coin du Boulevard Royal et de la Grand-Rue et la Musique Militaire de Diekirch dans la Grand-Rue.

Tout le long du parcours, des soldats luxembourgeois en tenue de campagne présentaient les armes au passage des voitures et des milliers d'élèves des écoles primaires de la Ville acclamaient le Président. Sur le Pont Adolphe, les scouts et les guides formaient une haie d'honneur.

L'ovation donnée au Président de la République Française par la foule massée le long du trajet montra la chaleur de l'accueil par la population et l'enthousiasme des « bravos » et des « vives » qui fusaient de toutes parts firent de ce passage à travers les avenues et les boulevards une traversée triomphale. Les nombreux correspondants de presse français et luxembourgeois qui suivaient le cortège l'enregistrèrent avec satisfaction.

Dès que le cortège fut passé, la foule se mit à courir en direction du Palais grand-ducal. Ici, à la Place Guillaume et aux abords du Palais, la liesse générale ne fit que souligner le succès de

popularité remporté par le haut Représentant de la France.

Au Palais Grand-Ducal, Monsieur le Président Coty fut salué à sa descente de voiture par Son Excellence Monsieur le Grand Maréchal de la Cour. Il se rendit avec Leurs Altesses Royales à la Salle des Fêtes où il était attendu par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse héritière, Madame la Princesse Marie-Adélaïde et Monseigneur le Prince Charles.

Il était prévu que Monsieur le Président Coty sorte ensuite sur le balcon du Palais. Lorsqu'il y apparut, les acclamations redoublèrent de vigueur et sans cesse les vivats montèrent vers le balcon où la Souveraine Se montra peu après. Plusieurs fois, le Président et la Souveraine réapparurent pour satisfaire l'enthousiasme de la foule.

La cérémonie devant le Monument aux Morts.

A 10 heures 55, Monsieur le Président de la République Française, accompagné de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, quitta le Palais grand-ducal pour se rendre à la Place de la Constitution. Le Président Coty y fut reçu par M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, les Membres du Collège échevinal de la Capitale, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major, et le Colonel Jacques Alefsen de Boisredon, Attaché militaire et de l'Air près l'Ambassade de France.

La foule qui avait si chaleureusement accueilli le Président lors de son arrivée à Luxembourg, s'était donné rendez-vous à la Place de la Constitution pour assister à la cérémonie qui devait s'y dérouler. D'un côté du Monument du Souvenir étaient alignées les Associations des Anciens Combattants des deux guerres avec drapeaux, de l'autre côté un détachement d'honneur de la Compagnie de la Garde grand-ducale avec drapeau rendait les honneurs militaires.

Après avoir salué le drapeau luxembourgeois, Monsieur le Président de la République Française s'avança lentement vers le Monument aux Morts, y déposa une superbe couronne de fleurs et se recueillit devant la dalle sacrée. La « Sonnerie aux Morts » retentit, suivie des hymnes français et luxembourgeois. Les drapeaux des anciens combattants étaient inclinés et la foule observait un silence religieux.

Après cette émouvante cérémonie, Monsieur le Ministre Pierre Werner présenta à Monsieur le Président Coty les Présidents des différentes associations d'anciens combattants avec lesquels celui-ci s'entretint longuement et amicalement. Ensuite, les hautes personnalités accompagnées de l'Ambassadeur de France à Luxembourg, S. Exc. M. Pierre-Alfred Saffroy, se rendirent à pied à l'Ambassade de France située Place de la

Constitution, où eut lieu une réception des membres de la Colonie française.

Acclamé sans cesse par la foule dense qui stationnait à l'extérieur, Monsieur le Président fit plusieurs apparitions au balcon de l'Ambassade de France.

A l'issue de cette réception, l'illustre visiteur regagna le Palais grand-ducal. A 13 heures, Leurs Altesses Royales reçurent le Président de la République et sa suite à déjeuner, tandis qu'à la même heure le Gouvernement luxembourgeois offrit un déjeuner à l'Hôtel du Gouvernement en l'honneur de M. Christian Pineau, Ministre des Affaires Etrangères de France. Voici le menu du déjeuner intime au Palais:

Filets de Soles Marc Aurèle

Selle de Chevreuil Majestic
Pommes Byron

Asperges à l'Ardennaise

Savarin Floride

Fruits-Desserts

Réception par la Ville de Luxembourg.

A 16 heures 30, Monsieur le Président Coty était l'hôte de la Ville de Luxembourg. En compagnie de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, le Président de la République Française fut salué devant l'Hôtel de Ville par M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, et conduit dans la salle des séances spécialement aménagée où attendaient les nombreux invités de marque.

Cette cérémonie débuta par une allocution de M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, dont voici le texte:

« Monsieur le Président,
Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

La cérémonie d'aujourd'hui dépasse de loin le cadre des réceptions usuelles, elle prend pour notre capitale et sa population un caractère solennel et revêt une importance toute particulière.

C'est la première fois en effet, dans son histoire, que Luxembourg a la joie et l'insigne honneur de saluer et de recevoir en visite officielle, dans son Hôtel de Ville, le premier magistrat de notre grande et noble Amie, Monsieur le Président de la République Française.

La présence à cette cérémonie de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, nos Souverains bien-aimés, n'en peut que renforcer

la profonde signification; je Les salue respectueusement et je saisis l'occasion pour Leur renouveler l'assurance de notre indéfectible attachement.

L'inestimable privilège de Vous accueillir, Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Conseil Municipal, et d'être auprès de Vous l'interprète fidèle des sentiments de toute la population de la Ville de Luxembourg, est pour moi un des plus beaux titres d'honneur et de fierté, est en quelque sorte l'apogée de ma carrière de premier édile de la Capitale. Vous dirai-je donc quelle joie je ressens, quelle émotion m'étreint en ce moment.

Mais l'émotion n'est guère propice aux grandes envolées oratoires. C'est donc en toute simplicité, Monsieur le Président, mais avec une sincérité qui est à la mesure de notre joie, que je Vous dirai: Merci! Merci d'être venu ici, merci du grand honneur fait à la Municipalité, merci de l'occasion nous donnée pour Vous témoigner le respectueux hommage de reconnaissance et d'affectueuse admiration que portent tous les citoyens de cette Ville à la France et à Vous personnellement.

En cet instant Vous pourriez sentir la pulsation des cœurs des Luxembourgeois. Du fond de ces cœurs, une grande flamme de gratitude monte vers Vous. Jamais encore nous ne nous sommes sentis plus proches de la France qu'aujourd'hui, où nous avons le bonheur d'avoir au milieu de nous Celui qui en préside les destinées avec autant de talent que de sagesse politique, autant d'autorité que de philosophie souriante et de profonde humanité.

Dès Votre accession à Vos hautes fonctions, Monsieur le Président, avec ce bon sens et cette clairvoyance qui sont le propre de Votre race, Vous vous êtes penché sur les graves problèmes que comporte la Présidence. Sous Votre conduite avertie, la France poursuit sa marche en avant pour reprendre ce visage rayonnant que nous aimons tant.

Quoi donc de plus naturel que notre vibrant salut de bienvenue aille d'abord à Votre éminente personnalité; il ne va cependant pas moins au digne et distingué premier citoyen de la France. Nous sommes heureux de pouvoir inscrire aujourd'hui avec Vous une page nouvelle dans le Livre d'Or de l'amitié qui attache traditionnellement notre pays, mais tout particulièrement la Ville de Luxembourg, au Vôtre, de venir mettre une fois de plus au bas de notre pacte d'amitié la signature de nos cœurs.

L'amitié ancienne et profonde qui unit la France et le Luxembourg n'est pas chose conventionnelle, n'est pas vaine et superficielle formule de politesse, non, elle est une réalité vivante, sincère et toute naturelle, presque millénaire, fortement ancrée dans nos âmes. Elle est une tradition sentimentale qui remonte à nos premiers comtes médiévaux.

Affinités pareilles, aspirations identiques, même idéaux communs, n'ont au cours des temps fait qu'entretenir et attiser la flamme ardente de notre amitié. Souffrances endurées en commun, sang versé en commun pour la noble cause d'une idée commune, n'ont fait que sceller plus fortement notre union.

Oui, Monsieur le Président, nous aimons la France!

Nous l'aimons:

Parce que sans elle le monde serait seul;

parce qu'elle nous a appris à penser;

parce qu'elle est pour nous le grand foyer de la civilisation, le pays des Montaigne et des Descartes, des Pascal et des Bergson, des Pasteur et des Curie, des Racine et des Claudel;

parce que, ainsi qu'a dit si bien Joachim Du Bellay: "elle est la mère des Arts, des Armes, des Lois";

parce que, enfin, nous sommes attachés à elle par la communauté de grands souvenirs.

Mais nous l'aimons encore:

Parce qu'elle est le peuple dont l'amitié est peut-être la plus difficile à conquérir, mais d'autant plus touchante et plus fidèle quand on a su la gagner.

Tous les Luxembourgeois, sans exception, sont animés de sentiments de sympathie et d'admiration envers la France et rien, même aux heures les plus sombres, n'a jamais su arracher de leurs cœurs l'affection qu'ils lui portent.

Mais c'est la Capitale, la Ville de Luxembourg, je suis heureux de le proclamer, qui, gardienne vigilante de nos traditions, plus que n'importe quelle autre, s'alimente aux sources vives de l'amitié et de l'esprit français. Et la Municipalité, en intensifiant dans tous les domaines les rapports avec notre grande voisine et amie, ne fait que répondre fidèlement aux aspirations profondes de la population.

Les liens les plus fraternels unissent notre Ville aux villes-sœurs de la vieille Lotharingie: Nancy, Metz, Thionville, à l'héroïque cité de Verdun, à Paris, enfin, grande Capitale de la patrie humaine, glorieux ornement de la France et du monde. Des contacts personnels fraternels et souvent répétés entre représentants municipaux de nos deux pays entretiennent un courant d'idées des plus fructueux et créant un climat d'intimité et de compréhension mutuelle sans pareil.

C'est donc les cœurs débordants de joie qu'aujourd'hui nous renforçons notre pacte d'attachement à la France, cette France dont le poète a chanté les mérites dans ces vers inoubliables:

"Le triomphe, l'orgueil, l'honneur, le phénomène,

"C'était d'avoir grandi jusqu'aux cieux l'âme humaine,

“C’était d’avoir montré dans l’aube qui sourit :

“L’homme beau par la gloire et plus beau par l’esprit.”

Permettez-vous maintenant, Monsieur le Président, d’enfreindre les règles qu’on considère conventionnellement de politesse qui demandent qu’on ne parle pas de soi-même et de dire quelques mots sur notre petite patrie.

Le caractère et les circonstances de Votre visite ne Vous auront pas donné l’occasion d’apprendre à connaître plus en détail hommes et choses, physionomie et âme du Luxembourg. Mais je suis convaincu que Vous emporterez cependant l’impression d’un pays dont la population laborieuse veut délibérément servir toutes les œuvres de sage progrès, collaborer à toutes les tentatives d’organiser la paix et le bien-être général de l’humanité.

La Ville de Luxembourg, consciente du rôle lui assigné dès l’après-guerre, a répondu avec enthousiasme aux appels européens lui lancés soit par la Communauté Européenne du Charbon et de l’Acier, soit par le Conseil des Communes d’Europe, soit par n’importe quelle autre organisation ou institution visant à une meilleure entente entre les peuples et elle s’y est associée de grand cœur.

Il y souffle un véritable esprit européen exempt de tout parti pris, de tout nationalisme étroit, un esprit qui est à la base des grandes réalisations de collaboration internationale qui nous permettent d’espérer en l’avenir d’une Europe unie. Dans cette Europe de demain, la France, fidèle à son passé prodigieux, à ses traditions et à ses sentiments d’humanisme, aura à remplir un rôle prépondérant, décisif. C’est ce que Victor Hugo avait déjà pressenti lorsque, en 1870, à l’Assemblée Nationale de Bordeaux, il a prononcé ces phrases aujourd’hui encore d’une actualité surprenante :

“Paris fait sa fonction de capitale du continent. Nous avons une double mission à remplir : relever la France, avertir l’Europe. Oui, la cause de l’Europe, à l’heure qu’il est, est identique à la cause de la France.”

C’est ainsi, en cette journée commémorable, où nous fêtons ensemble la France, ses vertus, ses grandes qualités, que je forme les vœux les plus ardents pour que l’amitié qui lie nos deux pays et qui est une union de nos peuples tout court, soit la préfiguration d’une union européenne, même mondiale, où tous les hommes de bonne volonté pourront enfin vivre et travailler dans la paix sans crainte de lendemains hideux et terribles. Puisse la France qui, selon le mot de Georges Clemenceau, “hier soldat de Dieu, aujourd’hui soldat de l’Humanité, sera toujours le soldat de l’Idéal”, devenir à tout jamais et dans une union européenne que nous souhaitons tous, le garant de la liberté, de l’indépendance et du bonheur de nos peuples. Puisse-t-elle, dans cette union, dans ce monde meilleur, reprendre

la route vers les cimes, sa première place au soleil.

J’unis dans ces pensées ferventes et dans ces vœux fraternels la France et le Luxembourg, leurs destinées communes heureuses et prospères dans une Europe unie, libre, démocratique.

Dieu protège la France, cœur de l’Europe, l’éternelle France, rayonnante et immortelle.”

A l’allocution du Bourgmestre Emile Hamilius, Monsieur le Président de la République Française répondit en ces termes :

« Monsieur le Bourgmestre,

Mes premiers mots seront de gratitude envers Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg qui, en honorant cette réception de leur gracieuse présence, m’offrent l’occasion de leur exprimer, sans plus attendre, la respectueuse affection dont ils sont entourés en France comme au Luxembourg.

J’ai hâte de vous remercier, Monsieur le Bourgmestre, du salut trop élogieux que vous m’avez personnellement adressé et surtout de l’hommage si fervent et si émouvant que vous venez de rendre à mon pays.

En ce discours, nourri d’une connaissance approfondie de nos lettres et de notre histoire, j’entendais, plus haute que les plus hautes louanges, la voix même de l’amitié qui chantait un véritable hymne à la France.

Vous nous avez dit, Monsieur le Bourgmestre, vos raisons d’aimer la France ; ces raisons témoignent pour vous et pour vos concitoyens. Oui, les uns et les autres, nous sommes les fils, les fils fidèles, de la même civilisation, qui suscite ici ce qu’il y a de plus beau sous le ciel : de vrais citoyens et de vrais hommes.

Quel long et magnifique effort que votre histoire et quelle source de méditation pour tous ceux qui veulent savoir les moyens de la prospérité et les moyens du bonheur ! Votre exemple répond : fidélité et vaillance, sagesse et labeur. De l’antique Lotharingie au Moyen Age roman, du règne opulent de Marie-Thérèse, aux dures et sanglantes années des deux guerres mondiales, un attachement profond, un loyalisme de tous les instants pour votre terre et pour vos traditions, une virile acceptation des plus hauts devoirs civiques vous font égaux aux plus cruelles épreuves comme à la douceur de la paix retrouvée. N’est-il pas symbolique que la fille du héros de Crécy, Bonne de Luxembourg, Reine de France, ait été la mère de ce faiseur de calme que fut notre Charles le Sage ? Il me plaît de voir dans cette filiation le signe que bravoure et raison ont partie liée, et que le courage de la vie quotidienne répond à l’héroïsme du champ de bataille.

De cet heureux équilibre, votre magnifique Cité n’est-elle pas une belle illustration ? Le château fort d’autrefois est devenu “l’oasis de

calme et de courtoisie" de l'Europe. Le bastion de Vauban s'est mué en une acropole verdoyante et accueillante, les boulevards des guerriers en des boulevards pour promeneurs et pour touristes, et cette forteresse, que Carnot appelait le "Gibraltar du Nord", est maintenant pour toute l'Europe un haut lieu où souffle la foi dans un avenir de paix, de liberté et de fraternelle coopération entre les peuples de bonne volonté.

Placés entre les voisinages puissants et parfois redoutables, vous avez tenu et vous avez survécu par l'affirmation résolue de cette personnalité luxembourgeoise qui a su assurer l'unité profonde de régions aussi dissemblables que l'Ardenne farouche et que votre "bon pays".

En donnant une vive impulsion à votre agriculture, à votre viticulture en particulier — comment un Français ne louerait-il pas vos vins tout parfumés de la douceur mosellane? — vous avez imprimé un prodigieux essor à votre puissante industrie. Vous le devez pour une bonne part à cette exceptionnelle stabilité dont le peuple luxembourgeois donne le plus remarquable exemple, grâce à la haute sagesse de vos Souverains, à la valeur éprouvée de vos hommes d'Etat, que vous savez conserver longtemps au pouvoir et qui, précieux conseillers ou médiateurs pour leurs cadets des autres Nations, jouent souvent un rôle d'autant plus efficace qu'il est plus désintéressé et plus discret.

C'est ainsi que ce pays modèle a pu, en prenant une part importante à la construction de l'Europe unie, montrer que le rôle d'un Etat dans le cercle des Nations ne se mesure pas en kilomètres carrés.

Votre ville, Monsieur le Bourgmestre, tient d'ailleurs à honneur d'apporter sa large contribution à l'entente amicale des Cités comme des Patries qui composent l'Europe. Elle garde le culte de la fraternité qui l'unit à nos chères provinces de l'Est, elle a répondu d'un cordial élan à l'appel du Conseil des Communes d'Europe, elle ne cesse de resserrer tous les liens qui la rattachent à d'autres municipalités et à d'autres Nations. Son aimable et généreuse hospitalité est à juste titre renommée.

Aussi, la Capitale du Luxembourg a-t-elle été choisie par l'Europe pour être la Capitale de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Ce pays si tranquille est devenu le foyer central d'une grande révolution, de cette révolution pacifique et constructive qui, renversant les barrières surannées d'une Europe morcelée, permettra à chaque Nation de donner la pleine mesure de son génie créateur.

L'avenir, et même déjà le présent, sont aux vastes ensembles économiques et politiques. Le temps est révolu de cet égoïsme aussi néfaste aux peuples qu'aux individus. Vous avez eu raison de le dire, Monsieur le Bourgmestre, un nationalisme étriqué, myope et hargneux, ce n'est pas ce vrai patriotisme qui entend servir

intelligemment et efficacement le destin d'une Nation.

L'aurore de l'Europe ne saurait être le crépuscule de ces Patries dont des siècles d'histoire ont fait des communautés charnelles et mystiques pour le salut desquelles les hommes ont appris à s'élever au-dessus d'eux-mêmes et, quand il le faut, à tout donner et à tout sacrifier.

A ceux qui s'attardent à opposer la Patrie et l'Europe on peut, parmi bien d'autres, proposer l'exemple de vos concitoyens si résolument Européens, si profondément patriotes. Ils l'ont prouvé ces volontaires luxembourgeois, qui, si nombreux, sont venus prendre place aux côtés de leurs camarades français et alliés dans le long, dur et meurtrier combat de 1914 à 1918.

Ce qu'ils ont fait, c'est le Maréchal Foch qui l'a dit dans les termes immortels gravés sur votre Monument du Souvenir: "Ils ont combattu sans une minute de défaillance, donnant partout l'exemple de leur courage et de leur ténacité, de leur dévouement... Gloire à eux, aux vivants et aux morts! Honneur au pays qui les a enfantés!"

Puis ce fut la seconde guerre qui devait vous mener, Madame, Monseigneur, sur les durs chemins d'un exil volontaire. Comment n'évoquerais-je pas le salut si noble et si émouvant que Votre Altesse Royale adressa le 14 juillet 1943 à mes compatriotes? "C'est du fond de mon cœur, disiez-vous, Madame, que j'exprime aujourd'hui ma foi dans les destinées du peuple français, dont le clair génie représente au plus haut degré toutes les valeurs spirituelles et morales pour lesquelles luttent les Nations Unies." Ce message du malheur au malheur qui est un message du cœur au cœur, le peuple français en gardera toujours le souvenir.

Il sait que les résistants luxembourgeois sont venus épauler nos maquis. Il sait que, durant les atroces années de l'occupation, qui nous unirent dans les mêmes souffrances, rien ne vous fit plier, ni les menaces, ni les confiscations, ni les déportations — dont vous avez le tragique honneur d'avoir connu la plus forte proportion — ni les camps de concentration, ni les fusillades. Il a partagé votre angoisse en décembre 1944, quand l'offensive ennemie dévasta une partie de votre Pays; il s'est réjoui quand elle fut brisée par les troupes du Général Patton aux côtés de qui vous avez été, Monseigneur, un vaillant combattant avant que d'être un libérateur.

En mémoire de ce passé de douleur et de gloire et pour marquer solennellement tout à la fois la grandeur de votre Cité et la profonde reconnaissance de la France, je vais maintenant avoir l'insigne privilège, en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, de conférer à la Ville de Luxembourg la plus haute

distinction que la France puisse décerner à une Cité.

Voici la citation qui l'accompagne :

«Glorieuse cité, fidèle depuis plus d'un millénaire à son amitié pour la France. A donné aux armées alliées d'héroïques volontaires dans la première guerre mondiale. A témoigné au cours de la seconde et dans des circonstances particulièrement cruelles, un admirable esprit de résistance et d'attachement à la liberté.»

Monsieur le Bourgmestre,

Au nom de la République Française, je remets à la Ville de Luxembourg la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.»

L'assistance se leva pendant que le Président remit cette haute distinction entre les mains du Bourgmestre. Très ému, ce dernier exprima les sentiments de fierté et de gratitude de la Ville de Luxembourg. Il pria ensuite l'illustre visiteur de recevoir le cadeau-souvenir de la Ville de Luxembourg : un lion de bronze, sculpté par l'artiste luxembourgeois Gust Trémont.

Après la signature du livre d'or, le Bourgmestre présenta les Conseillers municipaux.

A l'issue de cette séance académique, Monsieur le Président et Leurs Altesses Royales visitèrent l'exposition « Documents de l'Amitié Franco-Luxembourgeoise » installée à la salle du Collège Echevinal. Cette exposition avait été préparée par les services des Archives municipales de Luxembourg, des Archives de l'Etat et des Archives nationales de France. Les deux Chefs d'Etat visitèrent l'exposition sous la conduite de M. Charles Braibant, Directeur Général des Archives de France, Président d'honneur du Conseil International des Archives.

L'exposition était orientée sur les rapports du Luxembourg et de la France du XIII^e au XIX^e siècle. Elle présenta une documentation sur les relations de la France et de la branche aînée de Luxembourg, en particulier sur Jean l'Aveugle, sur les empereurs de la maison de Luxembourg, surtout Charles IV, et leurs relations avec les Rois de France tels que Charles V et Charles VI. Elle présenta en outre les plus beaux documents des Archives nationales sur la branche des Luxembourg Saint-Pol, et aussi sur la famille de Montmorency-Luxembourg aux XVII^e et XVIII^e siècles, en particulier les maréchaux de Luxembourg. On pouvait y voir également une ratification par la comtesse Ermesinde de Luxembourg des conventions matrimoniales entre Henri de Luxembourg, son fils, et Marguerite, fille d'Henri, comte de Bar (juillet 1231); l'acte du 26 juillet 1547 qui atteste la présence de Charles de Luxembourg, vicomte de Martigues, parmi les otages de la Sainte Ampoule, lors du Sacre de Henri II, ainsi que des documents relatifs à la visite de Louis XIV à Luxembourg, le 21 mai 1687; l'administration dans l'«intendance» de ce pays de 1680 à 1697; la Révolution de 1789 et la création du

Département des Forêts; l'administration française sous l'Empire; la visite de Napoléon I^{er} à Luxembourg en vendémiaire an XIII.

La plupart de ces documents médiévaux prêtés par les Archives nationales de France étaient pourvus de leurs sceaux admirablement conservés.

En quittant l'Hôtel de Ville pour retourner au Palais, Monsieur le Président René Coty fut une fois de plus l'objet de chaleureuses ovations de la part de la foule.

Le Dîner de Gala.

Le soir de la même journée, un grand Dîner de Gala eut lieu au Palais. Avant le dîner, à 19 heures 15, les Chefs des Missions diplomatiques résidant à Luxembourg furent présentés à Monsieur le Président de la République et à S. Exc. Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de la République, en présence de S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur de France à Luxembourg et des Suites françaises. Les diplomates, qui étaient en grande tenue, étaient accompagnés de leurs épouses.

Après l'audience du Corps diplomatique, les personnalités invitées au Dîner défilèrent devant Monsieur le Président et Leurs Altesses Royales avant d'aller occuper leurs places à la table de la Salle du Parlement.

Les Chefs des Missions accrédités à la Cour grand-ducale ayant salué Leurs Altesses Royales gagnèrent également la Salle du Parlement.

Après les présentations, Monsieur le Président de la République et Leurs Altesses Royales se rendirent à la Salle du Parlement précédés de S. Exc. Monsieur le Grand Maréchal de la Cour et suivis de Madame Auguste Collart, de Monsieur Edouard de la Chauvinière, du Capitaine de Vaisseau Henri Tétrel, de Monsieur Guillaume Konsbruck.

Le dîner eut lieu à 19 heures 30. Y assistaient, outre les Membres de la Famille grand-ducale, les suites françaises et luxembourgeoises, les Membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, le Président de la Haute Autorité et le Président de la Cour de Justice de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le Président de la Chambre des Députés luxembourgeoise, le Président du Conseil d'Etat, les Vice-Présidents de la Chambre des Députés.

A l'issue de ce dîner de gala, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse prononça le discours suivant :

« Monsieur le Président,

C'est avec une joie profonde que le Prince et moi avons accueilli la nouvelle que vous acceptiez notre invitation à rendre visite au Luxembourg.

Nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue au cœur de notre capitale dont la population vous a témoigné par ses acclamations enthousiastes sa respectueuse vénération pour votre personne et sa sympathie ardente pour la France.

Votre visite, Monsieur le Président, nous apparaît comme une démonstration solennelle de l'amitié séculaire qui n'a cessé d'unir nos deux pays dans les bons comme dans les mauvais jours.

Cette amitié est ancrée dans les plus chères traditions du peuple luxembourgeois, au point de faire en quelque sorte partie intégrante de sa mentalité nationale.

Elle se nourrit surtout d'une affinité spirituelle, d'une communauté d'aspirations qui engagent le fond de l'âme humaine et crée des liens plus subtils et plus forts que la seule solidarité des intérêts matériels.

Ce n'est donc pas l'effet du hasard si, dans le règlement des grands problèmes soulevés devant la communauté des Nations, le Luxembourg s'est trouvé normalement au côté de la France.

Avec vous nous sommes attachés au même idéal de paix, d'entente fraternelle, de coopération loyale entre toutes les nations.

Avec vous nous partageons le respect absolu de la personne humaine, de sa liberté, de sa dignité inviolable, de son droit imprescriptible à participer aux bienfaits et aux progrès de la civilisation.

Cette solidarité des esprits et des cœurs a été scellée maintes fois au cours des conflits internationaux, sur les champs de bataille, où les volontaires de la Jeunesse luxembourgeoise se sont rangés spontanément aux côtés de leurs camarades français, parmi les défenseurs du droit outragé et de la liberté menacée.

A travers les vicissitudes de son histoire la France est demeurée jusqu'à ce jour, la dépositaire et la gardienne fidèle des valeurs spirituelles qui constituent depuis des siècles la trame essentielle de la culture occidentale.

Jamais les remous de l'histoire n'ont pu enlever à la France ce glorieux privilège, ni entacher le prestige dont elle jouit de ce chef dans la famille des Nations démocratiques.

Le Monde ne saurait oublier que la France n'a jamais reculé devant aucun sacrifice pour défendre son idéal de paix et de liberté et que

plus d'une fois elle a dépensé généreusement le sang de ses fils pour protéger le patrimoine commun des peuples civilisés.

Le rayonnement culturel de la France dans les domaines des lettres, des arts et des sciences attire toujours la jeunesse studieuse de tous les pays du monde vers ses universités, ses grandes écoles, ses centres artistiques. Nous sommes heureux d'y envoyer un nombre toujours croissant de jeunes Luxembourgeois se préparant aux carrières intellectuelles et de les voir rapporter, avec une parfaite formation professionnelle imprégnée de latinité française, comme un reflet de la beauté et de la douceur de vivre, particulières à la terre de France.

Aussi de tout temps les échanges culturels entre nos deux pays ont-ils été des plus suivis et les diverses manifestations du génie français sont accueillies par notre public avec une faveur toute particulière.

A l'heure qu'il est nos deux pays sont engagés dans l'action qui tend à reconstruire l'Europe sur des bases nouvelles, dans un régime de solidarité et de coopération essentiellement pacifique qui doit assurer sa sécurité et le relèvement de sa prospérité.

Nous espérons que les initiatives importantes qui viennent d'être prises à ce sujet par nos gouvernements pour aboutir à la réalisation de l'Union européenne seront couronnées d'un plein succès.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de former des vœux fervents pour que la France puisse sortir à bref délai, victorieuse et grandie, des dures épreuves que le destin lui a imposées et pour qu'apparaissent aux yeux du monde entier la pureté de ses intentions, la sagesse et la générosité de ses initiatives.

Puissiez-vous, Monsieur le Président, emporter de ces journées trop brèves, que vous passez parmi nous, le souvenir de l'amitié chaude et sincère, que vous sentez monter vers vous, de tous les milieux de notre population et qui unira à tout jamais la France et le Luxembourg.

Je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Président. Je bois à la grandeur et à la prospérité de la France et au bonheur du peuple français. »

A l'issue du discours de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse l'orchestre joua « la Marseillaise ».

Monsieur le Président de la République répondit en ces termes à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse :

« Madame,

Votre Altesse Royale vient d'exprimer, avec une délicatesse et une ferveur dont je suis profondément touché, la joie que Lui cause la visite d'un voisin et d'un ami. Je ne saurais mieux La remercier qu'en L'assurant, très simplement, que cette joie est la mienne.

En acceptant, Madame, Votre gracieuse invitation, je savais quelles heures de vraie et profonde sympathie je me promettais. L'accueil si cordial du peuple luxembourgeois a montré la fidélité de son affection envers mon Pays, illustrant à nouveau sa vieille et fière devise : "Je veux rester ce que je suis."

L'émouvant hommage que Votre Altesse Royale vient de rendre à la France et où s'expriment tout à la fois la grandeur de Sa lignée et la juste fierté de Son Pays m'est allé au cœur, Madame, comme il ira au cœur de tous les Français.

L'accord de nos deux Pays, Madame, comme Vous l'avez dit, "se nourrit surtout d'une affinité spirituelle, d'une communauté d'aspirations qui engage le fond de l'âme humaine" et c'est à cette harmonie grave et totale qu'il faut se reporter pour comprendre la signification véritable de cette journée.

Nos deux peuples sont frères dès leur lointaine naissance. Nous sommes, les uns et les autres, descendants des Gaulois romanisés puisque votre Indutiomar et notre Vercingétorix connurent la même fière défaite. Clovis et Charlemagne furent nos communs souverains et au cours du Moyen Age la même vie de rudesse et le même idéal de douceur façonnèrent nos pères. A Clairvaux en France, comme à Echternach au Luxembourg, de saints moines assumèrent ce qu'il faut de "supplément d'âme" dans une élite pour que tout un peuple en ait une. C'est du fond des siècles qu'est issue notre commune civilisation et c'est l'irremplaçable durée qui nous a peu à peu donné le sentiment de fraternité que nous célébrons aujourd'hui.

Rien sans doute ne lie plus profondément les personnes et les peuples que les deuils et les souffrances supportés en commun. Quand les écoliers de France s'attristent sur la défaite de Crécy, ils apprennent en même temps que Jean l'Aveugle, Comte de Luxembourg, y tomba en

héros pour être venu au secours de la Chevalerie française. Quand ils lisent le tragique récit du passage de la Bérésina, ils songent aux Grognards luxembourgeois qui y périrent. Et surtout, quand l'histoire des deux dernières guerres leur est enseignée, ils saluent parmi les combattants du camp de la liberté les trois mille volontaires du Grand-Duché qui combattirent en 1914-1918 sur le sol de notre Patrie, ils Vous saluent, Madame, emportant dans l'exil, avec une dignité et un courage exemplaires, la souveraineté de Votre Patrie et l'espoir d'une lointaine victoire, pendant que la tyrannie arrachait de ce Pays de longs cortèges de déportés et que tant d'autres Luxembourgeois allaient rejoindre dans nos maquis les combattants de la Résistance. En ce jour d'allégresse, que nous devons à leur sacrifice comme à celui de tant d'autres, je m'incline respectueusement devant leur mémoire.

Placé au carrefour des civilisations française et germanique, participant de leur grandeur respective, le Grand-Duché a durement souffert de la longue querelle qui opposa ses principaux voisins.

Aussi a-t-il été des premiers à vouer sa foi à l'Europe unie. Il en a été d'ailleurs et il en est encore un des meilleurs bâtisseurs dans les conférences internationales comme dans ces importantes et délicates négociations qui, avec son indispensable concours, ont permis de régler enfin les derniers différends de la France et de l'Allemagne.

Par la finesse, par la sûreté, par la fermeté de son jugement, par l'élévation et l'ampleur de ses vues, par son large esprit de compréhension et de conciliation, Votre Gouvernement, Madame, a bien mérité de l'Europe.

Il me sera également permis d'évoquer ici l'heureuse influence qu'exerce dans les diverses instances internationales un pays qui offre un si remarquable exemple d'ordre et de liberté, de hardiesse et de sagesse, de stabilité et de dynamisme.

Le peuple luxembourgeois peut être fier de la place qu'il s'est ainsi faite parmi les Nations. La France l'en félicite et s'en félicite.

C'est avec gratitude, Madame, et c'est avec ferveur que je lève mon verre en l'honneur de Votre Altesse Royale, de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, de Leurs Altesses Royales Vos Enfants et Petits-Enfants, à la prospérité et au bonheur du peuple luxembour-

geois, à l'amitié toujours plus fraternelle du Grand-Duché et de la France. »

Lorsque Monsieur le Président Coty eut terminé son discours, l'hymne national luxembourgeois fut joué.

Le menu du dîner était composé comme suit :

Les Crustacés Belle-Alliance

—

Real Turtle

—

Suprêmes de Chapon Banquière

Pommes à la Mireille

—

La journée du 21 juin

La deuxième journée de la visite officielle du Président de la République Française à Luxembourg débuta par une réception de Monsieur Coty et de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et le Prince de Luxembourg par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Rappelons ici que c'est la première fois que deux Chefs d'Etat étaient les hôtes de la Haute Autorité de la C. E. C. A.

Peu avant 10 heures, M. René Mayer, Président de la Haute Autorité, accompagné de MM. Etzel et Coppé, Vice-Présidents, accueillit à leur descente de voiture devant le Palais Municipal Monsieur le Président et LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, ainsi que leurs suites. Un bouquet d'orchidées fut offert à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse.

Dans le hall, les enfants de l'Ecole Européenne chantèrent un canon de bienvenue dans les quatre langues de la Communauté en l'honneur des illustres hôtes.

Dès l'entrée dans la salle de réception, les Chefs d'Etat furent salués par le Collège de la Haute Autorité et par les épouses des Membres.

Les Chefs d'Etat se rendirent vers le fond de la salle où Monsieur le Président René Mayer présenta à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, à Monsieur le Président de la République et à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince les personnalités suivantes : M. Jean Fohrmann, Vice-Président de l'Assemblée Commune, M. le Président du Conseil spécial de Ministres et M^{me} Jean Rey, M. Massimo Pilotti, Président de la Cour de Justice, MM. les Chefs et MM. les Représentants des délégations accréditées auprès de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques du Grand-Duché de Lu-

Cœurs de Palmiers à la Maltaise

—

Parfait de Foie Gras

—

Le Glaçon Grande-Epoque

—

Fruits - Desserts

Après le dîner, à 21 heures 45, des personnalités luxembourgeoises furent reçues au Palais, tandis qu'en ville des concerts furent donnés à la Place d'Armes par la Fanfare Royale Grand-Ducale de Grund, l'Union Chorale de Rollingergrund et l'Harmonie Municipale de Hollerich.

xembourg, MM. les Présidents des Chambres de la Cour de Justice et MM. les Juges à la Cour de Justice, M. le Greffier de la Cour de Justice, M. le Secrétaire Général de l'Assemblée Commune, M. le Secrétaire Général du Conseil spécial de Ministres, MM. les Directeurs de la Haute Autorité.

Après les présentations, une coupe de champagne fut offerte et un toast fut porté aux Chefs d'Etat par M. le Président de la Haute Autorité René Mayer.

Après que, de son côté, Monsieur le Président Coty eut porté un toast à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, dans lequel il souligna l'importance et le rôle prépondérant que revêt la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les Chefs d'Etat prirent place dans les fauteuils réservés et s'entretenirent avec les personnalités.

A 10 heures 45 eut lieu le départ de Monsieur le Président de la République et de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, qui furent reconduits à leur voiture par le Président et les Vice-Présidents de la Haute Autorité.

La Visite à Echternach.

Vers 11 heures 30, Monsieur le Président René Coty et LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagnés de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi que des suites françaises et luxembourgeoises, se rendirent à Echternach par la route. A la sortie de Luxembourg, l'Harmonie Municipale d'Eich donna un concert à Dommeldange. Monsieur le Président fut acclamé par les élèves d'Eich, Dommeldange, Beggen, Weimerskirch et Kirchberg. Tout le long du parcours,

le cortège présidentiel fut salué par la population des divers villages, tandis que les sociétés de musique, qui étaient alignées à l'entrée des villages, jouèrent des marches au passage des voitures officielles.

Lorsque le cortège présidentiel s'arrêta en face du «Denzelt», l'Hôtel de Ville d'Echternach, la foule epternacienne qui s'était réunie à la Place du Marché, manifesta son enthousiasme. L'accueil fut très chaleureux et Monsieur le Président, visiblement satisfait, répondit à cette ovation par son sympathique sourire. La ville était pavoisée et décorée avec goût et les rues étroites ne pouvaient presque pas contenir la foule en liesse qui voulait voir l'illustre Hôte et les visiteurs distingués.

Après l'exécution de l'hymne national français par l'Harmonie Municipale, une réception eut lieu à la salle des séances du «Denzelt» en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, des autorités municipales et de quelques personnalités epternaciennes comme M. le Curé-Doyen Biermann, M. le Commissaire de District Kessler, M. Mathias Thinnes, Directeur du Lycée classique, M. le prof. Ziger, Président des «Amitiés Françaises». La cérémonie débuta par une allocution du Bourgmestre, M. Joseph Relles, dont voici le texte:

« Monsieur le Président,
Altesses Royales,

L'enthousiasme et la joie avec lesquels la population de cette cité vient d'accueillir le Président de la République Française sont un témoignage éclatant des sentiments de vive sympathie et de profonde vénération qui nous animent envers sa personne et son noble pays.

Il m'est échu le grand honneur de Vous souhaiter, Monsieur le Président, au nom de la municipalité d'Echternach et au nom de sa population, la bienvenue la plus respectueuse et la plus cordiale.

Madame,
Monseigneur,

La Ville d'Echternach est infiniment sensible aux marques de bienveillance dont Vous ne cessez de l'honorer. En cette occasion solennelle, au nom de mes concitoyens, je réitère à Vos Altesses Royales l'expression de nos sentiments de profonde reconnaissance et d'indéfectible attachement.

Monsieur le Président,

La population d'Echternach se félicite de pouvoir Vous accueillir dans les murs de sa ville qui, dès l'an mil et grâce à l'activité civilisatrice de l'abbaye des Bénédictins fondée par saint Willibrord, fut un centre illustre de science, d'art et de culture.

A travers tout le Moyen Age, de cette abbaye et de cette vieille cité rayonnait vers les pays mosellans, rhénans et ardennais l'action spirituelle et morale qui nous venait de la France.

Durant ces siècles les plus remarquables de son histoire qui reflète fidèlement les fortunes bonnes et mauvaises des pays de transition, Echternach constituait ainsi un noyau d'influence chrétienne et occidentale.

En songeant à la part immense et prépondérante qu'a prise la France à l'écllosion et à l'épanouissement de la civilisation qui est la nôtre, je ne puis m'empêcher de relever avec quelque fierté que la Ville d'Echternach se flatte d'être, elle aussi et en toute modestie, l'une des expressions authentiques de ce génie créateur de beauté, de charme et de grâce.

C'est encore sous l'influence de Votre pays que s'est enraciné dans nos cœurs le sentiment si fort de la liberté et de la dignité humaines. En dépit de tant de deuils, de ruines et d'adversités douloureuses, la nation française demeure pour notre vieille Europe et le monde entier l'inspiratrice des idées généreuses et exaltantes qui opposent la dignité humaine et l'amour de la liberté aux lâches abandons en face de la tyrannie.

Votre visite, Monsieur le Président, constituera un chaînon nouveau dans les liens d'amitié qui existent depuis si longtemps entre deux pays dont les destinées au cœur de l'Europe se trouvent liées pour le bien et pour le pire.

Monsieur le Président,
Altesses Royales,

Merci encore et du fond de nos cœurs d'avoir honoré notre ville de Votre haute visite!

A l'issue de son allocution, M. Joseph Relles offrit à l'illustre visiteur un bel album relié en cuir bleu, montrant les beautés de la Ville et l'Abbaye d'Echternach.

Dans une courte improvisation, que nous reproduisons ci-après, Monsieur le Président René Coty répondit au Bourgmestre d'Echternach.

« Monsieur le Bourgmestre,

Je veux d'abord remercier Leurs Altesses Royales de m'avoir offert l'occasion et le grand plaisir de venir saluer Echternach. C'est une de ces multiples attentions dont je suis vraiment comblé depuis que j'ai mis le pied sur le sol du Grand-Duché.

Et puis, Monsieur le Bourgmestre, je vous remercie doublement; d'abord de cet accueil si chaleureux, si vibrant que viennent de me faire de façon si charmante vos concitoyens et vos administrés, et puis je vous remercie du noble et vibrant discours de bienvenue que vous venez de m'adresser et qui m'a beaucoup touché et cela pour bien des raisons.

Echternach est une ville célèbre, en France, et pas seulement en France, mais sur une grande partie de la surface du globe. Il y a quelques jours encore, sur l'écran de la Télévision française, je regardais la procession traditionnelle qui vous vient, comme vous le disiez tout à l'heure, du fond des siècles.

Tout d'ailleurs ici vient du fond des siècles, tout, et surtout cette atmosphère de haute spiritualité dont vous avez si bien parlé et qui est l'honneur d'Echternach, qui est, comme vous l'avez dit, le grand héritage que vous a légué saint Willibrord, que vous a légué ce moyen âge.

On l'a si longtemps décrié comme le temps où régnaient les ténèbres de la nuit, mais en réalité la science et l'art moderne le découvre de plus en plus. Une belle époque de l'histoire universelle, une merveilleuse époque, une de celles à laquelle vous comme nous, deux peuples frères, je pourrais dire frères jumeaux, les deux peuples doivent le plus de ce qui fait vraiment leur fierté.

Monsieur le Bourgmestre,

Vous avez fait allusion aux ruines, aux ruines d'une histoire antique, d'une histoire mouvementée, tourmentée, aux ruines en particulier toutes récentes d'un temps où on a oublié que science sans conscience est la ruine, la ruine de l'âme et la ruine aussi de nos cités.

Mais vous avez reconstruit avec courage. Je le sais et je viens très vite de me rendre compte que vous avez reconstruit aussi avec beaucoup de goût et beaucoup d'art.

Echternach porte ainsi le témoignage que ce peuple luxembourgeois sait montrer la même vaillance et dans le labeur de la vie quotidienne et, hélas, quand il le faut, dans les luttes de la guerre.

Monsieur le Bourgmestre,

Pour conclure — et je ne saurais mieux le faire, si vous me le permettez, qu'on vous copiant — simplement je vous dirai, Monsieur le Bourgmestre, je vous dirai, Messieurs les Echevins et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, je vous dirai du plus profond de mon cœur au nom de la France: Merci, un grand merci à Echternach!»

Après cette réception, Monsieur le Président, Leurs Altesses Royales et leurs suites se rendirent à pied de l'Hôtel de Ville à la Basilique Saint-Willibrord. Ici encore, l'ovation fut extrêmement chaleureuse.

Sur le parvis de la Basilique, le Curé-Doyen d'Echternach, M. le Chanoine Ernest Biermann, salua les Hôtes de marque. Le Directeur du Lycée classique, M. Mathias Thinnes, les escorta à travers la Basilique en donnant d'intéressantes explications et mena les illustres visiteurs à la vénérable Crypte de saint Willibrord.

A 13 heures, un déjeuner fut offert par le Gouvernement luxembourgeois à Monsieur le Président René Coty et à Leurs Altesses Royales à l'Abbaye d'Echternach. Voici le menu de ce déjeuner:

Homards au Courtbouillon

Mousse d'Or

Ballotine de Canetons Vatel

Pommes Dauphine

—
Primeurs au Naturel

—
Vacherin glacé Melba

Peu après 15 heures, le cortège des voitures quitta Echternach pour se rendre au Château de Betzdorf, résidence de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Sur le parcours, Monsieur le Président René Coty et Leurs Altesses Royales furent salués au passage par les autorités locales et les populations de toutes les communes situées sur le parcours, notamment celles de Wasserbillig et de Grevenmacher.

Après le thé au Château de Betzdorf, Monsieur le Président et LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière sortirent sur le perron du Château auprès des berceaux dans lesquels sommeillaient les jumeaux le Prince Jean et la Princesse Margaretha et tenant par les mains le Prince Henri et la Princesse Marie-Astrid, ils se mirent complaisamment à la disposition des nombreux représentants de la presse écrite et photographique qui suivaient constamment le Président et Leurs Altesses Royales dans tous leurs déplacements.

Vers 17 heures, le cortège des voitures quitta Betzdorf pour Luxembourg en passant par Roodt, Niederanven, Senningen, Fetschenhof, où les Fanfares de Neudorf et de Hamm ainsi que la Fanfare grand-ducale de Clausen, entourées des élèves des diverses localités, saluèrent le cortège au passage.

A 20 heures, Monsieur le Président de la République Française reçut à dîner à l'Ambassade de France LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

En compagnie de S. Exc. M. l'Ambassadeur de France, le Chef de l'Etat français reçut les nombreux invités, parmi lesquels figuraient le Ministre des Affaires Etrangères de France et le Président du Gouvernement luxembourgeois. Monsieur le Président René Coty accueillit les Membres de la Famille grand-ducale sur le seuil de l'Ambassade.

Pendant le dîner, la musique de la Garde grand-ducale donna un concert de musique française à la Place de la Constitution, tandis qu'à la Place d'Armes l'Harmonie Municipale de Luxembourg-Rollingergrund, l'Orphéon Municipal et l'Harmonie Municipale de la Ville de Luxembourg donnèrent des concerts de marches et de chants militaires français.

La population avait envahi les rues de la ville et une atmosphère de fête y régnait. Quand

s'approcha l'heure du feu d'artifice qui devait être tiré dans la vallée de la Pétrusse et sur le Pont Adolphe, une grande foule s'était massée dans cette partie de la ville.

Pendant la première partie du feu d'artifice, Monsieur le Président René Coty et Leurs Altesses Royales visitèrent en voiture les illuminations des vallées de la Pétrusse et de l'Alzette et arrivèrent devant le Casino de la ville pour assister aux derniers tableaux du feu d'artifice.

La journée du 22 juin

Le départ de l'illustre Hôte et des personnalités de sa suite eut lieu le samedi, 22 juin, vers 10 heures 45, à l'aéroport de Luxembourg-Findel.

A 10 heures 05, dans le Hall du Palais, Monsieur le Président Coty fut salué à son départ par Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, la Princesse Marie-Adélaïde, le Prince Charles ainsi que par Son Excellence Monsieur le Grand Maréchal de la Cour.

Une dernière fois, la population put témoigner sa sympathie au Chef de l'Etat français, lorsque celui-ci, accompagné de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, quitta le Palais grand-ducal pour se rendre à l'aéroport. Aux abords du Palais, tout le long de la montée de Clausen et de la rue de Neudorf, soit sur tout l'itinéraire que suivit le cortège officiel, on se pressait pour le saluer au passage.

Sur l'aire de décollage du Findel étaient présents le Président de la Chambre des Députés, le Président et les Membres du Gouvernement luxembourgeois, le Président du Conseil d'Etat, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Chef d'Etat-Major de l'Armée, M. l'Ambassadeur de France à Luxembourg ainsi que la suite de Leurs Altesses Royales et le Commandant de l'Aéroport.

Trois pelotons de la Garde grand-ducale avec musique rendirent les honneurs militaires. Le Président Coty passa en revue le détachement d'honneur et prit congé de Leurs Altesses Royales et des personnalités présentes. Et tandis qu'il monta à bord de son avion « France », dans lequel avaient déjà pris place les Membres de sa suite, de la terrasse de l'aéroport, la foule acclamait une dernière fois le Président. Une dernière fois, l'hymne national français fut joué et une salve d'adieu de 21 coups de canon fut tiré quand l'avion s'éleva dans les airs.

Ainsi prit fin la triomphale visite officielle du Président de la République Française à Luxembourg. Cette visite, qui fut placée sous

Cette magnifique journée fut clôturée par des réjouissances publiques qui eurent lieu en ville, notamment à la Place d'Armes, où se déroula un bal populaire avec le concours de l'Orchestre de l'Harmonie Municipale, de la Société Municipale des Accordéonistes et du Groupe folklorique « Ucht ».

le signe de l'amitié franco-luxembourgeoise, restera gravée longtemps dans la mémoire des Luxembourgeois et elle figurera parmi les beaux événements de la récente histoire du pays.

Dès son retour à Paris, Monsieur le Président de la République Française envoya le télégramme de remerciements suivant à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse :

« Au terme de ces deux lumineuses journées que je dois, Madame, à Votre exquise hospitalité, je veux exprimer à Votre Altesse Royale ainsi qu'à Monseigneur le Prince de Luxembourg ainsi qu'aux autorités et au peuple de Votre noble Pays ma bien vive et profonde gratitude, celle du Gouvernement de la République et celle de la France.

Ce n'est pas seulement l'amitié séculaire de nos deux Nations qui vient d'être magnifiée, c'est leur commune foi dans l'avenir harmonieux des patries européennes, c'est leur accord fraternel sur les mêmes idéaux de paix, de justice et de progrès.

Je puis assurer Votre Altesse Royale que je n'oublierai ni les attentions qu'Elle m'a prodiguées ni l'accueil chaleureux du peuple luxembourgeois. Je garderai ces souvenirs parmi les plus émouvants témoignages de sympathie qui aient été adressés à mon Pays.

René Coty. »

En réponse à ce télégramme, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse envoya le télégramme suivant à Monsieur le Président René Coty :

« Monsieur René Coty,
Président de la République,
Rambouillet.

Votre si affectueux message, Monsieur le Président, m'a profondément émue et touchera non moins vivement le cœur du peuple luxembourgeois. La joie et la fierté, que Nous avons eues de Vous accueillir, resteront parmi Nos souvenirs les plus chers.

Par-delà l'allégresse de ces radieuses journées, Votre visite officielle marqua pour Nous

L'occasion solennelle où s'est renouvelée, dans l'accueil enthousiaste réservé à Votre personne, l'amitié de nos deux peuples.

Le Prince et Moi Nous sommes heureux de Vous redire, Monsieur le Président, la vive joie que Nous avons eue à recevoir Votre visite, et Nous vous prions d'agréer l'assurance tant de Notre amitié que de Nos souhaits les plus cordiaux pour Vous-même et pour la France.

Charlotte. »

Rappelons qu'en marge de la visite officielle, l'Administration communale de Dudelange et la Section des « Amitiés Françaises » de cette ville déposèrent mercredi, le 19 juin, une gerbe de fleurs sur les tombes des soldats français tombés en 1940 à Dudelange. Dans la soirée du même jour, une forte délégation des Anciens Combattants d'Esch-sur-Alzette, accompagnée d'une

délégation des « Amitiés Françaises » de la Métropole du Fer, déposa également des fleurs sur ces tombes.

Le 20 juin 1957, à 18 heures, le Capitaine de Vaisseau Henri Tétrel, Attaché Naval du Président de la République, accompagné du Colonel de Boisredon, Attaché Militaire et de l'Air près l'Ambassade de France à Luxembourg, du Capitaine Paul Koch, Aide de Camp de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, déposa une couronne portant l'inscription « Le Président de la République Française » sur les tombes des soldats français tombés en 1940 à Dudelange.

A cette cérémonie assistèrent entre autres M. Jean Fohrmann, Député-Maire de la Ville de Dudelange, et le Président des « Amitiés Françaises ».

FRANCE-LUXEMBOURG

Communauté d'origine - Relations entre les maisons souveraines - Faits historiques - Le phénomène linguistique - Le phénomène sentimental

Etude écrite à l'occasion de la visite officielle à Luxembourg de Monsieur le Président de la République Française les 20, 21 et 22 juin 1957

SITUÉ en deçà du Rhin, barrière plus apparente qu'efficace, le pays qui constituera plus tard le Luxembourg, suivra les destinées d'une Lotharingie que les aboutissants belgiques et helvétiques prolongent et complètent. Avec elle et par elle, il sera, dès son existence politique, entre la France et l'Allemagne une pomme de discorde, un enjeu, un lien.

Dès avant l'ère chrétienne, les incursions barbares envahissent cette terre, primitivement ligure, puis celtique. Déjà le pays des Trévires, dont elle fait partie, est en cours de germanisation, quand César l'aborde. Rome paraît, qui le latinise, le civilise, fait de lui l'avant-garde de son empire contre la ruée germanique.

Deux siècles suffisent pour marquer le territoire d'entre Meuse et Moselle d'une indélébile empreinte latine. Puis, les invasions reprennent. Pendant quatre siècles, le futur Luxembourg est livré aux hordes qui dévastent les Gaules, refoulent ou anéantissent la civilisation mosellane, chantée par Ausone. Envahi par les Francs comme toute la France occidentale, le pays qui deviendra plus tard la part de Lothaire, particulièrement la contrée entre Metz et Trèves, conserve un cachet gallo-romain. En 560, il fait partie du royaume d'Austrasie et ne cessera plus dès lors de participer, d'une façon indirecte mais constante, à la lente formation de la France politique.

L'Eglise, en christianisant la rive gauche du Rhin, en y installant ses communautés religieuses, en favorisant les seigneurs, propriétaires du sol, greffe une civilisation nouvelle sur le tronc de l'ancienne. Un échange s'établit: si l'Aquitaine, par saint Ouen, par saint Remacle, commence d'évangéliser le futur Luxembourg, celui-ci, en revanche, voit l'un des siens, saint Cunibert, né à Remich, devenir précepteur du fils du «bon roi Dagobert» et co-régent, avec Pépin de Landen, ancêtre des Carolingiens, du royaume d'Austrasie. Le régime monacal et féodal, instauré par les Francs romanisés, trouve l'appui

intéressé de la dynastie nouvelle: Charlemagne distribue des terres. Pays de forêts et de moyenne altitude, Luxembourg devient territoire de chasse impérial.

Déjà se dessine la ligne de partage des langues romane et germanique qui traversera du Nord au Sud le Luxembourg avant même qu'il existât. En ce lieu imprécis, aux contours changeants, à l'humanité hésitante, où s'amenuise déjà l'élan germanique des barbares et commence la résistance de l'élément gallo-romain, le duel des langues est inévitable, que souligne en 843 le traité de Verdun, que confirme, en 870, celui de Mersen. En quittant en 928 le parti de Charles-le-Simple, roi de France, et en mettant son pays sous la protection de Henri I^{er}, roi d'Allemagne et fondateur de l'Empire germanique, Giselbert, duc de Lotharingie, crée l'antagonisme franco-allemand, que perpétueront les siècles. Trente ans après, l'empereur Othon, en partageant l'ancien royaume de Lothaire en Lorraine et en Lothier, coupe en deux le futur Luxembourg de l'Est à l'Ouest. C'est à cette époque que Sigefroid, comte d'Ardenne, arrière-petit-fils, par sa mère, de Louis-le-Bègue, roi de France, fonde, au lieu dit « Lucilinburhuc », sur les ruines d'un ancien château fort gallo-romain, dont la situation « imprenable » devait frapper le seigneur féodal, la future forteresse de Luxembourg. Dès lors, des liens de famille se nouent et s'enchevêtrent entre la France et le Luxembourg et jetteront sur ce nom un éclat incomparable. Admirable destinée que celle de cette maison qui, si elle donna à l'empire d'Allemagne des empereurs singulièrement francophiles, procura à la France des alliés fidèles, des princes, des ducs, des reines, des évêques, des saints, des connétables, des maréchaux et plusieurs d'entre ses plus grands capitaines. De Sigefroid de Luxembourg, de ses frères, de ses neveux, de ses successeurs, tirent leur origine ces familles, inséparables de la gloire française, qui ont nom: Luxembourg-Ligny, Luxembourg-Saint-Pol, Luxembourg-Brienne, Luxembourg-Martigues, Luxembourg-Penthièvre, que descendent les ducs de Piney-Luxembourg, les princes de Tingry-Luxembourg, d'où l'épouse d'un Montmorency-Bouteville qui adoptera le nom de sa femme. Fille de Pierre de Luxembourg, deuxième de nom, Marie de Luxembourg épousera, en 1487, François de Bourbon, comte de Vendôme, bisaïeul du roi Henri IV, de qui un descendant en ligne directe, le prince Félix de Bourbon-Parme, deviendra, en 1919, l'époux de la grande-duchesse de Luxembourg, assurant ainsi le trône grand-ducal à un arrière-petit-fils de Louis XIV.

Remontons à Sigefroid: voici un de ses frères encore, Adalbéron, évêque de Metz, sous l'épiscopat duquel on prêchera pour la première fois en langue romane; voici une de ses sœurs, Judith, qui épouse Adalbert, comte de Metz, margrave de Lorraine; voici encore un de ses frères, Gosselin, de qui descendra Godefroid de Bouillon, et dont un fils, évêque de Reims, sera uni par des liens d'amitié à Gerbert d'Aurillac, pape (français) sous le nom de Silvestre II. Un des successeurs de Sigefroid, Conrad I^{er}, épousera, vers 1080, une princesse française, Clémence de Poitiers. Lui et ses frères, l'un évêque de Toul, l'autre évêque de Metz, un troisième fondateur de Saint-Vanne, ainsi que son neveu et successeur Guillaume, comte honoraire de Verdun et de Stenay, se croisent en même temps que les seigneurs français.

Vers 1130, le comté, tombé en quenouille avec la comtesse Ermesinde I^{re}, passe à la maison française de Namur et s'augmente des terres de Durbuy et de Laroche, que lui apporte le fils d'Ermesinde I^{re}, Henri IV, dit l'Aveugle. Celui-ci accentue encore les rapports du Luxembourg avec la France. Sous sa fille Ermesinde II, qui passa en France ses années d'enfance et qui continuera la politique de son père, la loi française,

dite de Beaumont, devient la charte d'affranchissement des villes luxembourgeoises (1182). Les seigneurs luxembourgeois, notamment le comte Henri V, dit le Blondel, prennent part aux croisades de Saint-Louis en Egypte et en Tunisie. Par son mariage avec une princesse de Bar, le Blondel renforce les liens avec les Ligny-Luxembourg.

Certes, pendant 470 années, le comté de Luxembourg, composé de domaines seigneuriaux et fait d'enclaves et de lacunes, répandues sur quelque 10.000 kilomètres carrés, est à considérer comme terre d'Empire; mais les liens qui l'unissent à cette fiction politique sont à un tel point relâchés, qu'on peut les regarder comme inexistantes. En revanche, socialement et intellectuellement, tant dans la partie dialectale que dans sa partie romane, il écarte l'influence allemande et ne cesse de se franciser. Au point que le français, remplaçant le latin, devient pour tout le pays langage officiel et administratif et que l'allemand tend à être entièrement négligé. Henri VI, fils du Blondel, épouse Béatrice d'Avesnes, princesse française. Leur fils Henri VII, né à Valenciennes, élevé à la Cour de France, ne connaissant d'autre langue que le latin et le français, est élu empereur d'Allemagne, instaurant ainsi la maison impériale de Luxembourg, qui en comptera quatre, et qui sera la seule, des cinq dynasties qui occupèrent le trône allemand, à vivre en paix avec la France. C'est Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux et pape français, qui fait accéder la maison de Luxembourg au trône impérial. Les relations entre la Cour de France et celle de Luxembourg s'intensifient, tournent à l'intimité. Les princes luxembourgeois sont les seuls princes étrangers à assister régulièrement, tant aux mariages de la famille royale de la France, qu'au sacre, à Reims, de ses rois. « Henri VII, dit le grand Larousse, fut le fidèle allié de Philippe-le-Bel, qu'il secourut contre Edouard I^{er}, roi d'Angleterre. » Son fils Jean, dit l'Aveugle, comte de Luxembourg (où il est né) et roi de Bohême, du fait de son premier mariage avec l'héritière de ce royaume, fut élevé, comme son père l'avait été et comme devaient l'être ses fils, à la Cour de France. « Il prit à son tour, contre le roi d'Angleterre, le parti de Philippe de Valois, conduisit à celui-ci de puissants renforts » et mourut pour la France à Crécy, avec la fleur de la chevalerie luxembourgeoise. Mort glorieuse dont Froissard nous a laissé une page anthologique. Le fils aîné de Jean, Charles, élevé en France comme nous venons de voir, plus tard empereur d'Allemagne, fut blessé à la même bataille. Une sœur de Jean l'Aveugle, fille par conséquent de Henri VII, avait épousé le dauphin de France, le futur roi Charles-le-Bel. Elle mourut avant le couronnement. Jean lui-même épousa en deuxièmes noces une nièce de Philippe-le-Bel, Béatrice de Bourbon. Il eut d'elle un fils, Venceslas, premier duc de Luxembourg. La demi-sœur de celui-ci, Bonne de Luxembourg, fille du premier lit de Jean l'Aveugle, épousa Jean-le-Bon, roi de France, et devint mère du roi Charles-le-Sage. Celui-ci devait, en 1358, recevoir à Paris, avec une pompe inusitée, dont les chroniqueurs de l'époque, abondamment, parlèrent, son oncle Charles IV, empereur, accompagné de son fils Venceslas, roi des Romains, plus tard empereur à son tour, et qui devait vingt ans plus tard, assister à Reims au sacre de son cousin Charles VI, et s'y révéler grand amateur de vin de champagné.

Familiales et politiques, voire sociales, les relations entre la France et le Luxembourg s'affirmèrent, dès l'origine, intellectuelles et « culturelles » comme il est de mode de s'exprimer actuellement. Nous rencontrons le Luxembourg dans les chansons de la geste lorraine. Jacques de Longuyon, ville alors luxembourgeoise, collabora à la geste d'Alexandre par « Les vœux du Paon, ou le roman de Cassus ». Jean d'Ivoix, autre ville alors luxembourgeoise, actuellement Carignan, tenait à Bruxelles la cour poétique du comte-duc de

Luxembourg, Venceslas, fils de Jean l'Aveugle et de Béatrice de Bourbon, qui, poète de langue française, « était un lettré, dit le Grand Larousse, et avait conçu le plan d'un roman célèbre par la collaboration de Froissard: "Méliador" ou le "Chevalier au soleil d'or", que ce même Froissard écrivit en grande partie sous sa dictée ». Vers la même époque, Pierre de Luxembourg-Ligny, petit-cousin de Venceslas, chanoine de Paris à 10 ans, béatifié à 18, était l'auteur d'opuscules, tantôt latins, tantôt français et fut le premier de nos philosophes.

Mais Venceslas I^{er}, le poète, étant mort sans postérité, le duché fit retour à son aîné Charles, puis passa au fils de celui-ci, Venceslas II, puis à Sigismond, son frère, qui devait également devenir empereur.

C'est alors que commença un jeu compliqué d'héritages, de donations, d'engagères, d'hypothèques, de ventes à réméré, etc. que se mirent à jouer les maisons régnantes de Bohême, d'Allemagne, de Saxe, de France, de Bourgogne et de Luxembourg: jeu dont le duché était l'enjeu et devint la victime. Cet incroyable imbroglio se termina par la prise de Luxembourg par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, descendant à la fois de Saint-Louis et de Jean l'Aveugle, et par la radiation pure et simple du duché de Luxembourg de la liste des Etats indépendants. Pendant près d'un demi-millénaire, le Luxembourg, sous une apparence d'autonomie, fera l'apprentissage de la supranationalité européenne future, en passant à la Bourgogne, de là aux Pays-Bas espagnols, puis à la France, puis de nouveau à l'Espagne, puis aux Pays-Bas autrichiens, puis de nouveau à la France, puis à la Hollande, puis à la Belgique, puis, ou plutôt simultanément, à la Confédération germanique, puis, assez vaguement, à soi-même, pour n'arriver, à l'être entièrement (avant de passer à l'Europe future) que depuis peu d'années...

Toutefois, sous les princes de la maison de Bourgogne (qui étaient Valois), la langue française, langue populaire des trois quarts du pays, élimine presque entièrement l'allemand comme langue administrative du dernier quart. Bruxelles, capitale bourguignonne des Pays-Bas, et où Dijon donne le ton, est la supercapitale du duché de Luxembourg.

Suspendues tant que la maison luxembourgeoise avait occupé le trône impérial, les hostilités entre l'empire d'Allemagne et le royaume de France reprirent de plus belle avec Maximilien, avec Charles-Quint. Une fois de plus, le petit duché est l'un des enjeux de la querelle, la forteresse luxembourgeoise le but de tous les efforts. Attaqué, envahi, dévasté, saccagé, diminué, sa capitale assiégée, emportée, reperdue, reprise, occupée, perdue de nouveau, le Luxembourg est la proie, à la fois, des deux antagonistes. Chose étrange, presque merveilleuse: ce pays que l'on dit « allemand » et qui l'est, politiquement, mais qui s'accroche à une langue qui ne l'est pas, garde à la France une sympathie obscure, persistante, mise en veilleuse, inconsciente ... et paradoxale. Pendant plus de deux siècles, obligée par Bruxelles, Madrid et Vienne à une attitude hostile envers la France, sa population ne cessera de regarder vers Paris. Et chaque fois que la changeante fortune des armes le voudra — sous François I^{er}, sous Henri II, sous Louis XIV, lors de la Révolution ou du temps de l'Empire —, elle accueillera, sinon à bras tendus, du moins à cœur ouvert, indifféremment, les fleurs de lys, les trois couleurs ou les aigles!

Aussi, dénonçant cette sympathie latente, ou peut-être la provoquant, les relations intellectuelles entre la France et le Luxembourg, au lieu de diminuer, s'intensifient. La langue française est seule employée dans les relations entre les autorités espagnoles de Bruxelles et celles de Luxembourg. Elle triomphe en matière judiciaire, administrative,

parlementaire si l'on peut dire. Les Etats provinciaux correspondent en français avec le duc d'Albe et discutent, en français, à Luxembourg. Les trois quarts des députés luxembourgeois, se rendant à Bruxelles pour le serment d'allégeance à prêter aux archiducs du temps de Philippe II, ignorent l'allemand. C'est un humaniste luxembourgeois, Latomus d'Arlon, que l'on charge d'enseigner l'art oratoire au Collège de France, création de François I^{er}. C'est en français que le « Conseil du Prince » demande « l'érection au pays de Luxembourg d'une bonne école pour enseigner la jeunesse », c'est en français, si le latin n'y suffit, que les évêques de Metz, de Verdun, de Reims, de Namur, de Liège et même de Trèves, qui se partagent le gouvernement spirituel du pays, correspondent avec les curés de leurs diocèses respectifs. C'est en français que sont codifiées les « Coutumes générales » et qu'est rédigé l'« Edit perpétuel », charte du duché de Luxembourg, c'est en français que des Jésuites, venus de France, enseigneront les jeunes gens et que des religieuses françaises se chargeront de l'éducation des jeunes filles.

Qu'en guerre avec la France, les maîtres espagnols abandonnent au vainqueur, par les traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659), la partie méridionale du duché avec Thionville et Rodemack, la partie occidentale avec Montmédy, Carignan, Damvillers, Marville, cela n'empêchera pas, non plus que la guerre portée en territoire luxembourgeois par les armées françaises et le siège et la prise de Luxembourg par Créqui et Vauban (1684), que Louis XIV, Louvois, Madame de Maintenon, le dauphin, Condé, Racine, etc. ne soient reçus, en 1687, à Luxembourg, avec un abandon, une confiance qui tenait de l'enthousiasme et que la noblesse luxembourgeoise accepte, sans trop rechigner, le démantèlement de ses châteaux forts, disséminés à travers le pays, et, par la voix du comte de Metternich, « maréchal des nobles », ne prête, comme l'écrit l'un de nos meilleurs historiens, « une expression hyperbolique à ses sentiments » (P. Weber: Histoire du G.-D.).

La paix de Ratisbonne fit de Louis XIV un duc de Luxembourg. Dix années lui suffirent pour combler de bienfaits son acquisition nouvelle, à laquelle, pourtant, il dut renoncer, au grand désespoir de Vauban, en la restituant à l'Espagne, afin de se créer un climat favorable à la cour de Charles-le-Valétudinaire et de bien disposer celui-ci en faveur du duc d'Anjou. Ainsi, par l'abandon de l'Ardenne, croyait-il acheter l'illusoire disparition des Pyrénées...

Au rétablissement du régime espagnol, le pays ne devait rien gagner. L'essor économique, agricole, industriel et commercial pris par lui sous le régime français, continua bien quelque temps sur son erre, et Vauban avait fait de la forteresse espagnole le « Gibraltar du Nord », comme devait, 90 ans plus tard, le proclamer Carnot, mais jusqu'à la paix d'Utrecht, « l'administration retourna à l'état de pétaudière », ainsi que s'exprime l'auteur cité plus haut.

L'époque autrichienne, plus justement habsbourgeoise, car Vienne à proprement parler n'avait que part restreinte à l'administration du pays, laquelle dépendait de Bruxelles, n'empêcha pas la francisation intellectuelle du Luxembourg. Les écrivains, les journalistes luxembourgeois du 18^e siècle: Pierret, Bertholet, Schannat, Tellot, Merjai, de Feller écrivaient uniquement en français. Léopold Durand, bénédictin français de l'abbaye de Saint-Avold, dessina les plans de l'abbaye d'Echternach, le plus beau monument d'architecture que possède le Luxembourg; les frères Bock, Lorrains d'Audun-le-Tiche, créent à Septfontaines près de Luxembourg l'industrie céramique; les La Pérouse, les Piret, les Cassal, les Marchand, les Servais, tous de langue et de patronymes français, créent dans

la partie dite germanique l'industrie du fer et celle du cuir; la sculpture, avec Barthélémy Namur, dont le nom dit l'origine, la peinture, avec le frère Abraham, né à Habay, avec la dynastie luxembourgeoise des Redouté et, un peu plus tard, avec Fresez, né à Longwy, et Liez, né dans les Vosges, viennent de France et il n'est pas jusqu'au journal dit « Journal de Verdun » (lequel, sous le nom de « Clef du Cabinet des Princes de l'Europe », fut au 18^e siècle l'un des organes les plus importants de la presse étrangère de langue française) qui, imprimé et publié à Luxembourg depuis 1704, ne soit la preuve la plus palpable, la plus évidente, de l'exclusivité des relations intellectuelles du Luxembourg avec la France, de l'exclusivité aussi de la langue française comme moyen d'expression de la pensée nationale.

L'alliance, logique s'il en fut, entre les Habsbourg et les Bourbons contre Frédéric-le-Grand, permit aux Luxembourgeois, qui fournirent à Marie-Thérèse 2500 conscrits contre la Prusse, d'acclamer les armées de Louis XV passant par Luxembourg pour gagner le Rhin. Des savants, des écrivains luxembourgeois, porteurs de patronymes français comme de Terme, Collart, de Traux, de Mathelin, de Lahaye, appelés à Vienne, y propagent la langue et la culture françaises.

Si Luxembourg reçoit avec empressement et sympathie les émigrés français qui, à partir de 1790, quittent la France, si nous y voyons passer et s'arrêter les princes, frères du roi, Bouillé, de Broglie, Chateaubriand et combien d'autres, si l'armée de Condé se concentre sur les bords de la Moselle luxembourgeoise, la population, bien qu'elle leur fasse bon accueil, ne peut s'empêcher de jubiler à voir les débris des vaincus de Valmy repasser dans un état de dénûment et d'affaissement moral et physique, dont, « 20 ans plus tard, la retraite de Russie, empruntant, mais à rebours, les mêmes voies, ne pourra pas même donner une idée » (« Faits historiques » par Muller). Goethe, qui parlera abondamment de Luxembourg dans sa « Campagne de France », constate les sentiments francophiles (fränkisch) de la population campagnarde et se félicite d'avoir trouvé, en la personne d'un Luxembourgeois, un guide débrouillard et polyglotte. Les mémoires de son valet de chambre nous font entrevoir, de la part de gentillâtres rustiques, un mépris du Prussien assez caractéristique.

Peu après Valmy, les armées de la République, pénétrant victorieusement dans le pays, si elles sont, en certains endroits, reçues avec méfiance, voire avec hostilité, rencontrent en d'autres des sympathies et de l'aide. Blocus, siège et capitulation de la forteresse « la plus forte de l'Europe », tout se passa conformément aux lois de la guerre, ne donna lieu à aucun excès. La garde bourgeoise de Luxembourg, bien qu'ayant pris part à la défense des remparts, ne fut pas inquiétée, et les commissaires de la République se contentèrent de frapper de ce fait la ville d'une contribution de 900.000 francs, dont les biens des émigrés et des couvents durent assumer la plus forte part.

Par le traité de Campo-Formio, ratifié par celui de Lunéville, l'Autriche renonça au duché de Luxembourg, qu'elle avait d'ailleurs honteusement abandonné à son sort. Le duché fut annexé à la République, sous la dénomination de Département des Forêts.

Le Luxembourg doit à l'époque, républicaine puis impériale, française sa contexture actuelle: administrative, judiciaire, constitutionnelle, juridique, parlementaire, sociale. D'avoir été pendant 20 ans un département français assez déshérité, le Luxembourg a dû l'apprentissage de la liberté, apprentissage parfois difficile d'une liberté plutôt relative, mais qui l'arracha définitivement aux survivances féodales et lui octroya, avec le respect

et la dignité de l'individu, l'indépendance de la pensée et le droit de l'exprimer. Un esprit nouveau souffla; l'industrie, le commerce prirent de l'essor, l'agriculture et l'élevage de même, les positions libérales furent honorées, le fonctionnariat prit de l'importance, les cultes, l'enseignement, les finances furent organisés, l'administration française du Département des Forêts devint le modèle de celle qui la remplaça. De toutes les influences auxquelles le Luxembourg a été soumis dans la suite des temps, l'influence française a été la plus générale, la plus complète, la plus puissante, la plus radicale et la plus féconde.

Le Congrès de Vienne qui, sous son apparence humanitaire et philanthropique, a été l'attentat le plus scandaleux contre le droit des peuples qu'aient, jusqu'à présent, eu à enregistrer les temps modernes, ce triomphe de l'illégalité et de l'arbitraire, d'où ont découlé tous les malheurs qui frappèrent et frapperont encore l'Europe, enregistra, sans plus, la mainmise de la Prusse sur un tiers du territoire national luxembourgeois et infligea au pays, diminué et impuissant, l'opprobre d'une garnison prussienne. Pendant 50 ans, la bourgeoisie de Luxembourg vécut en état de constante hostilité avec les régiments brandebourgeois et silésiens, dont les Talleyrand, les Hardenberg, les Nesselrode, les Metternich et les Castlereagh lui avaient imposé l'hospitalisation. Pendant 50 ans, la municipalité de la ville de Luxembourg eut le courage civique et la dignité de ne correspondre qu'en français, « langue du pays », avec les autorités militaires.

La dissolution de la Confédération germanique, organisme politique assez heureux, mais dans quoi avait été obligé le Grand-Duché de Luxembourg, le libéra de ces deux liens hors nature: 1° de l'appartenance à un ensemble d'Etats dont tout lui était étranger: mœurs, coutumes, mentalité, et dont lui répugnaient: caractère, manière d'être, usages; 2° de la présence, dans ses murs, d'une soldatesque odieuse, d'une caste militaire écœurante. Comme Bismarck avait émis l'intention indirecte de s'emparer du Grand-Duché en voulant l'obliger à faire partie de la Fédération du Nord « contrôlée » par la Prusse, annexion déguisée, qui aurait trouvé l'approbation de l'Angleterre, Napoléon III, inquiet à juste titre de cette augmentation de puissance de sa voisine, lui avait fait échec, en entrant en pourparlers avec le roi de Hollande, grand-duc de Luxembourg, pour l'acquisition de ses droits sur le pays. Le Congrès de Londres trouva un moyen terme, ordonnant l'évacuation et la destruction de la forteresse et proclamant la neutralité désarmée et perpétuelle du Grand-Duché. Si bien que le Luxembourg doit en réalité au neveu de celui qui fut aussi son empereur, sa libération définitive. Les Prussiens quittèrent le 17 mai 1867.

Cela n'avait pas été sans difficultés, et l'angoisse à Luxembourg avait été vive. Des pétitions avaient été adressées au roi-grand-duc: « Si la situation européenne l'exigeait et que l'indépendance du pays ne pût être maintenue, vous pouvez, Sire, accéder au désir de la France. Nos sympathies, nos mœurs, nos traditions, notre sentiment énergique d'égalité nous attirent vers la France. Et ces sentiments, le pays les partage! » C'était la population tout entière du Luxembourg qui, par la voix de son élite, demandait « qu'au cas où l'autonomie ne pût être conservée aux Luxembourgeois, le roi-grand-duc dirigeât les efforts de sa politique vers la réalisation de leur vœu unanime ». Vœu unanime, que le refrain populaire de l'hymne national indiquait surabondamment: « Nous ne voulons pas devenir Prussiens! »

Déjà, en 1830, comme la population luxembourgeoise, tout entière, moins celle de la ville de Luxembourg courbée sous le joug militaire prussien, avait pris le parti de la Belgique révoltée, le mot d'ordre « devenir français » avait couru, selon le rapport du Gouverneur Willmar.

Il devait courir de nouveau en 1918, au moment de l'armistice. S'il ne rencontra pas d'écho, c'est que, sagement, la France s'en désintéressa. Ce qui n'empêcha pas le plébiscite de 1919 de donner à la solution « union économique avec la France » plus des trois quarts des voix déposés dans l'urne. Sans succès, d'ailleurs.

Lors de la guerre de 1870, la Croix-Rouge luxembourgeoise s'était dévouée sans compter, surtout — c'était injuste, mais si naturel! — pour les blessés français. Ce fut bien plus marqué encore lors de la guerre mondiale. Celle-ci suscita dès les premiers jours, malgré l'occupation du pays par les Allemands, la création de « Comités de secours aux Français et Belges victimes de la Guerre ». Nombre de ceux qui alors se dévouèrent payèrent de leur liberté, voire de leur vie, l'affirmation de leurs sympathies françaises. Cet élan se renouvela en 1939 par la fondation d'une « Œuvre d'assistance aux femmes et enfants des mobilisés français ». Mais dès l'entrée des Allemands dans le pays, le 10 mai 1940, les principaux membres de cette association furent arrêtés et incarcérés. Pendant la guerre, plus de 15.000 Luxembourgeois furent déportés en Allemagne, plus de 5.000 envoyés dans les camps de concentration, plusieurs milliers moururent, les uns condamnés à mort, fusillés, pendus, décapités, matraqués, les autres dans les camps ou les prisons, de maladie ou de voies de fait et des milliers encore furent envoyés se faire tuer en Russie sous l'obligatoire uniforme allemand. Il est symptomatique qu'aucun Luxembourgeois ne fut envoyé sur le front de France! — L'emploi de la langue française fut interdit, même dans des mots luxembourgeois où elle avait droit de cité, ainsi que le port du béret. Les biens des francophiles les plus notoires furent confisqués et eux-mêmes jetés en prison.

Lors de la guerre mondiale de 1914-1918, des 3.000 volontaires luxembourgeois qui s'engagèrent, dont les $\frac{4}{5}$ dans l'armée française, il en revint 500. Les événements de 1939-1940 ne permirent pas un tel élan. Mais plusieurs centaines de Luxembourgeois prirent glorieusement le maquis, particulièrement en Belgique, et de nombreux « évadés » furent de la fameuse brigade belge du général Piron.

Quant aux rapports intellectuels entre la France et le Luxembourg, ils font de ce pays pour ainsi dire une province française. Si la presse, à partir de l'année 1704, fut pendant 150 ans à peu près exclusivement de langue française, elle devint bilingue depuis, suite inévitable de la démocratisation. Mais c'est le « journal à un sou » de France qui, à partir de 1895, pénétrant dans le pays à des milliers d'exemplaires quotidiens, devait tuer la presse locale de langue française, représentée encore avant la guerre par l'*Indépendance luxembourgeoise* et par le journal *Luxembourg* qui lui succéda. Actuellement, une édition luxembourgeoise d'un journal liégeois les remplace. Mais les journaux de langue allemande accordent aux articles français une large hospitalité. A côté des journaux quotidiens, un nombre considérable de périodiques de tout genre sont tous bilingues, certains avec prédominance du français.

Les sociétés françaises — ou plutôt franco-luxembourgeoises — sont nombreuses, bien organisées et également très populaires. Il faut mettre hors de pair les « Amitiés françaises », combinées avec l'« Alliance française », et surtout la « Société des Ecrivains Luxembourgeois de Langue Française » (S. E. L. F.), qui réunit dans son sein tous les auteurs qui comptent, et dont un prix de 30.000 francs luxembourgeois (230.000 francs français) récompense, tous les trois ans, un auteur luxembourgeois désigné par un jury composé de trois académiciens français, un Belge et un Suisse. La « S. E. L. F. » édite annuellement sous

le titre de « Pages de la S.E.L.F. » le répertoire des manifestations intellectuelles françaises dans le pays et publie des inédits de ses meilleurs auteurs.

Poètes, romanciers, essayistes, critiques, historiens, philosophes, savants, tous de langue et de formation françaises, ont fait et font toujours connaître le nom et le renom du Luxembourg à l'Étranger. Pour nous en tenir à ceux de nos contemporains et compatriotes figurant au Larousse du XX^e siècle, citons les deux Funck-Brentano, les deux Worms et Gabriel Lippmann, mais nous pourrions en ajouter une cinquantaine...

Est-il nécessaire d'insister sur ce point que l'enseignement du français est obligatoire dans les écoles luxembourgeoises; dès la deuxième année d'études, et que le français, langue « véhiculaire » principale dans l'enseignement secondaire, devient langue « véhiculaire » unique à partir de la troisième?

Aussi la plupart des jeunes étudiants luxembourgeois se rendent-ils dans les pays de langue française, particulièrement en France même, pour les études du droit et de la médecine, ainsi que pour la philosophie et les lettres. Le « handicap » du concours d'entrée et le manque d'institutions proprement techniques détournent malheureusement trop de futurs ingénieurs des grandes écoles françaises. Toutefois, le nombre d'ingénieurs luxembourgeois, sortis particulièrement de Centrale, est-il assez considérable. Les écoles belges de langue française sont aussi très fréquentées par l'élément luxembourgeois, ainsi que les écoles suisses.

Il est rare qu'un Luxembourgeois ne sache pas s'exprimer convenablement ou du moins suffisamment en français. Si, interrogé en français, un habitant du Grand-Duché reste bouche bée, soyez persuadé qu'il s'agit d'un immigré d'outre-Moselle, très nombreux dans le pays.

Le français est langue exclusive du barreau et, sauf le cas de jugements au pénal — ce qui est assez symptomatique! —, en justice. Au parlement, la démocratisation et le suffrage universel ont fait entrer le dialecte luxembourgeois à la Chambre, où il s'emploie, selon le degré de culture de l'orateur, simultanément avec la langue française, truchement exclusif et faisant seul foi pour la rédaction des textes de lois, les codes français étant, au surplus, les nôtres, et les lois, les mêmes qu'en France.

Le français est aussi, en même temps que le luxembourgeois, la langue des relations mondaines, mais l'allemand n'est parlé par personne ni nulle part, sauf en matière d'instruction religieuse, le luxembourgeois ne se prêtant pas à l'abstrait. Pour de nombreuses familles luxembourgeoises, le français est langue exclusive des rapports familiaux et amicaux. La prononciation, l'accentuation, l'emploi des termes ne diffèrent guère du français de France. Les journaux et les livres français sont extrêmement répandus surtout dans les villes. La seule ville de Luxembourg « consomme » plus de quotidiens de langue française que nombre de villes de la province française comptant entre 20.000 et 30.000 habitants.

Cependant, rien n'atteste d'une façon plus sensible et même plus saisissante les sentiments de sympathie et d'affection qu'un peuple voue à un autre, que ne le font les détails, les petites choses quotidiennes n'ayant l'air de rien, que l'on constate, à première vue, sans étonnement, mais dont, à la réflexion, on reconnaît la puissance. A Luxembourg, s'agit-il d'un monument à ériger à la mémoire d'un souverain vers qui s'élève la gratitude

d'un peuple, c'est à Pètre, de Metz, ou à Antonin Mercié, de Paris, que l'on s'adresse. S'agit-il de transformer les remparts d'autrefois en un parc semi-circulaire, c'est l'architecte paysagiste André, que l'on fait venir de Paris pour le dessiner. S'agit-il de doter — il y a de cela un siècle — le pays de voies ferrées, ce sont des ingénieurs français qui les construisent, c'est une compagnie française qui les prend à bail. S'agit-il de jeter par-dessus un ravin rocheux, large et profond, un pont en pierres, à arche unique, d'une miraculeuse élégance, c'est à des entrepreneurs français qu'on fera appel. Radio-Luxembourg, qui fait connaître notre nom dans le monde entier, Hadir, Arbed, Rodange, ensemble métallurgique d'entre les plus puissants du monde, sont des sociétés, luxembourgeoises si l'on veut, mais aussi belges et françaises, et la langue qu'elles emploient dans leurs relations internes et externes est la langue française.

C'est en français, même à la campagne, que sont presque toujours rédigées les inscriptions funéraires de nos tombes, et jamais l'on ne se croirait ailleurs que dans une opulente ville de province française, quand on parcourt, à Luxembourg, le cimetière de Notre-Dame, pour se rendre au tombeau du « soldat inconnu luxembourgeois » qui y repose, entouré de ses frères d'armes français, morts dans nos hopitaux en 1914. Réplique du monument plus humble, qu'au Cimetière des Bons-Malades, on a érigé aux soldats, presque tous bretons, qui ramenés, blessés, des champs de bataille autour de Sedan ou de Metz par la Croix-Rouge luxembourgeoise, moururent ici en 1870, malgré les soins qui leur furent prodigués. Réplique aussi du « Monument du Souvenir », dont les ruines qu'en fit l'envahisseur, s'érigent face à l'Ambassade de France, matérialisant les paroles que Foch dédia à nos 3000 légionnaires de la guerre mondiale.

Traversez le pays en train ou en voiture: les noms des stations, les indications ferroviaires sont en français, comme sont en français les indications routières.

Passez par les rues des villes et même des villages: flanquées d'enseignes commerciales, uniquement en français, les artères publiques portent des noms comme: Boulevards Napoléon, Pasteur, d'Avranches, Victor Hugo, du Maréchal Foch, du président Poincaré; rue Bourbon, rue d'Oradour; rues de l'abbé Lemire, Alfred de Musset, Lamartine, Maurice Barrès, Anatole France; Places de Paris, de Metz, de Nancy, etc., etc.

Ouvrez un journal, même de langue allemande: voici la page publicitaire, réservée à une sorte de « carnet mondain », où le moindre Luxembourgeois annoncera son mariage, la naissance ou la mort des siens, en français!

Les cafés à terrasse, le service et les menus des restaurants, les prévenances des marchands, l'allure générale des passants et des clients, tout cela apparente tellement à la France et à la Belgique wallonne ou à la Suisse romande et nous éloigne tellement de l'Allemagne, que nul ne s'aperçoit, s'il vient de France, qu'il a passé la frontière.

Les prénoms, inscrits à l'Etat civil, au gré du déclarant, en langue allemande ou en langue française, le sont le plus souvent en français et l'appellation française persiste dans le parler luxembourgeois. Nous avons en patois des Jean, des Pierre et des Jacques, prononcés il est vrai à la luxembourgeoise, mais nuls Johann, Peter ou Jakob! Nos salutations populaires sont « bonjour » (prononcé « b'jour »), « au revoir » (prononcé « arvoir »), « salut », « merci », etc. qui furent interdites par l'occupant sous peine de déportation! Il n'y a pas — qu'on me permette cette digression un peu spéciale! — jusqu'aux jurons

populaires qui, bien que prononcés à la luxembourgeoise, ne soient exclusivement d'essence française, ce qui, d'ailleurs, n'en excuse pas l'emploi...

Dès l'origine, nos timbres-poste n'ont jamais comporté que des mentions françaises, ce qui, parfois, nous valut des refus d'acceptation de la part de destinataires allemands. Nos pièces de monnaie nationales d'avant la guerre — depuis, la langue luxembourgeoise est admise — ont de tout temps porté des indications en langue française et nous n'avons jamais connu, depuis qu'elle existe, que l'unité monétaire du franc.

Même les « sigles » symptômes de la regrettable « initialite », cette maladie épidémique et contagieuse qui règne si désastreusement dans le monde entier, s'inspirent des mots ou des désignations français, sauf une demi-douzaine de cas, sans intérêt...

Bref — et c'est là le sentiment de presque tous les écrivains français qui se rendent à Luxembourg — et ils sont trop nombreux pour que j'en cite —, on ne s'y sent pas plus dépaysé, quand on vient de France, qu'on ne le serait en Basse-Bretagne ou en pays basque, voire en Alsace.

Qu'on me permette, pour finir, un souvenir personnel: rentrant de captivité, le 22 novembre 1918, j'eus cette récompense, que, pourtant, la mort de tant de mes amis de France rendait douloureuse, de pouvoir assister à l'entrée à Luxembourg du 109^e régiment d'infanterie, colonel Randier. Je puis dire que j'ai vu, ce jour-là, toute une ville, tout un pays, plutôt, incapable de réfréner, des heures durant, les accents de son enthousiasme et les larmes de sa reconnaissance. L'accueil déjà délirant, fait la veille à une unité américaine, entrée la première dans la ville libérée, pâlisait, m'affirma-t-on, singulièrement devant ce déchaînement immense.

On peut donc dire sans exagération que de tous les pays d'Europe, voire du monde, le Luxembourg est le seul à avoir de tout temps accordé sans réserves à la France toute sa sympathie, voué à la France toute son admiration, dirigé vers elle tous ses regards. Petite France de l'Etranger, le Luxembourg ne cesse de s'inspirer de la grande, et rien ne lui échappe de ce qui la touche ou la concerne. Ici, vraiment, le « slogan » devenu banal « Tout homme a deux pays, le sien et puis la France » est applicable dans toute son étendue, avec toute sa force. Aussi est-ce d'un cœur unanime, d'un élan de toute son âme, que la population luxembourgeoise s'appête à recevoir et à acclamer le représentant de la France et à exprimer au président Coty les sentiments d'une affection inaltérable, née depuis des siècles, persistant à travers les âges, mûrie dans de communes adversités.

Nouvelles diverses

Nouvelles de la Cour.

Le 4 juin, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience S. Exc. M. Gaston Jaccard, Ministre de Suisse, qui Lui a présenté le Colonel E. M. G. Pierre Musy, Attaché Militaire et de l'Air.

*

Le 12 juin, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Aleksander Wolski, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Pologne.

*

Le 24 juin, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Joseph Ariel, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire d'Israël, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

A l'occasion de la visite de Monsieur le Président de la République Française à Luxembourg, S. Exc. Monsieur le Grand Maréchal de la Cour a reçu le Grand Cordon de la Légion d'Honneur. Furent faits Commandeurs du même ordre MM. Auguste Collart et Guill Konsbruck, Chambellans e. s. e. de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, et Chevaliers les Capitaines Norbert Prussen, Aide de Camp de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, Paul Koch, Aide de Camp de S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Germain Frantz, Aide de Camp de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, et M. François Hallé, Commissaire de la Cour.

*

Autour de Benelux.

La Journée de Benelux à la Foire de Paris.

Le 1^{er} juin 1957, la Foire de Paris a célébré Benelux en lui consacrant une journée d'amitié. En fin de matinée, les représentants des trois pays de Benelux furent reçus devant le pavillon des Ambassadeurs, spécialement construit à l'entrée de la Foire, par M. Tony Bouilhet, Président du Conseil d'Administration, et M. Deleuze, Directeur Général de la Foire de Paris.

Les trois pays de Benelux étaient représentés par M. Fayat, Ministre du Commerce Extérieur de Belgique, M. Veldkamp, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Economiques des Pays-Bas, et M. Paul Wilwertz, Commissaire Général

aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement luxembourgeois. Ils étaient accompagnés du Baron Guillaume, de M. Van Boetelaer et de M. Robert Als, respectivement Ambassadeurs à Paris de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

Après une courte réception dans le pavillon des Ambassadeurs, les invités visitèrent les nombreux stands de la Foire de Paris. Un vin d'honneur fut offert au pavillon du Benelux où MM. les Ambassadeurs remirent à MM. Tony Bouilhet et Deleuze la Croix d'Officier de la Couronne de Belgique, la Croix d'Officier de l'Orange-Nassau des Pays-Bas et la Croix d'Officier de la Couronne de Chêne du Grand-Duché de Luxembourg.

Un banquet réunissait ensuite près de deux cents convives dans le Palais des Congrès. Au dessert, des discours furent prononcés par M. Pierre Dumont, au nom de la Chambre de Commerce de Paris, par M. Veldkamp, au nom des trois pays du Benelux, et par M. Emile Roche, Président du Conseil Economique.

*

A la Commission pénitentiaire Benelux.

Le 12 juin 1957, la Commission pénitentiaire Benelux, créée en 1950, a tenu, à Leeuwarden, sa 14^e réunion périodique. La commission a été fondée en vue de permettre aux experts des trois pays d'échanger des vues sur leurs expériences en matière de régime pénitentiaire, de protection du travail dans les prisons, etc.

Du côté belge étaient présents: M. J. Dupreel, Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire, et M. Van Helmont, Inspecteur Général des Prisons. Le Luxembourg avait délégué M. F. Weiler, Conseiller de Gouvernement, et M. Léon Hengen, Administrateur des Prisons. M. Lamers, Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire à La Haye, conduisait la délégation néerlandaise.

Les délégués ont été reçus officiellement par M. Linthorst Homan, Commissaire de la Reine en Frise.

*

Le XI^e Congrès Economique Benelux à Maastricht.

Le XI^e Congrès Economique Benelux, organisé par le Bureau National du « Comité de Rapprochement Belgo-Néerlandais-Luxembourgeois » aux Pays-Bas, a eu lieu à Maastricht, les 14 et 15 juin 1957.

Au cours des travaux du Congrès, plusieurs exposés furent faits notamment par le Professeur Verrijn Stuart, d'Amsterdam, sur le Traité

d'Union Economique Benelux, par M. L. Sermon, Conseiller économique à la Banque de Bruxelles, par le Professeur De Roos, d'Amsterdam, qui traita du problème monétaire, par M. Buchler, Conseiller de Gouvernement luxembourgeois, sur le problème agricole au sein de Benelux, et par M. Clément Morraye, Vice-Président du Comité Benelux en Belgique, sur l'avenir de Benelux dans la perspective du Marché Commun Européen.

Le Congrès a terminé ses travaux le 15 juin par une séance plénière, au cours de laquelle M. Lambert Schaus, Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles, prononça le discours de clôture. Il traita le sujet suivant: «Le Benelux devant le Marché Commun».

A l'issue des travaux, le Congrès a adopté plusieurs résolutions.

Dans celle relative aux aspects économiques et sociaux du Traité d'Union économique, le Congrès souhaite que le Traité crée effectivement les instruments d'une unité de vue et d'action qui n'existe pas encore suffisamment.

Il attire l'attention des trois gouvernements sur la nécessité d'organiser parallèlement, d'une part, la coordination des politiques et l'harmonisation de certains lots et réglementations, et, d'autre part, la suppression tant souhaitée des restrictions qui font encore obstacle aux échanges entre les trois pays.

Le Congrès rappelle que des projets doivent encore être accomplis dans plusieurs domaines, notamment par l'élimination complète de la double imposition, la liberté de circulation des capitaux, etc.

Il exprime enfin l'espoir que, sans retarder la signature du Traité, les trois gouvernements sauront tenir compte de ces desiderata.

Dans une autre résolution, le Congrès constate l'existence de difficultés dans le domaine de l'harmonisation des politiques agricoles des trois pays et recommande aux gouvernements de s'entendre sans retard sur la politique agricole à poursuivre dans le cadre de Benelux et de prendre les mesures nécessaires permettant d'appliquer cette politique dans les trois pays.

Dans une dernière résolution, le Congrès suggère que les trois pays se déclarent prêts, afin de pallier les difficultés temporaires des balances de paiements, à s'accorder mutuellement des crédits ou bien à accepter des monnaies non-convertibles d'un pays à l'autre, à concurrence d'un maximum fixé d'avance.

*

Le 15 juin 1957, le Comité ministériel Benelux s'était réuni au siège de l'Union Douanière à Bruxelles pour continuer l'examen, article par article, du Traité d'union douanière, de même que pour établir un calendrier de travail.

La délégation luxembourgeoise se composait de M. Joseph Bech, Président du Gouverne-

ment, Ministre des Affaires Etrangères, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, et M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture.

Au cours de cette réunion, les Ministres ont mis au point les textes du Traité d'union économique de la convention transitoire et du protocole d'exécution. Rappelons qu'il est envisagé de procéder prochainement au paraphe de ces actes diplomatiques.

*

La Cérémonie du Jumelage des Capitales de Benelux.

Au cours d'une cérémonie qui se déroula le 15 juin 1957 à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, M. Cooremans, Bourgmestre de Bruxelles, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de Luxembourg, et M. Van Wyck, Echevin, représentant le Bourgmestre d'Amsterdam, procédèrent au jumelage des trois capitales de Benelux.

Parmi les personnalités qui assistaient à cette séance solennelle on remarquait M. Teixeira de Mattos, Ambassadeur des Pays-Bas à Bruxelles, M. Albert Borschette, Chargé d'Affaires du Luxembourg a. i., une délégation du Collège échevinal d'Amsterdam, les Echevins et les Membres du Conseil communal de Bruxelles, et M. Georges Reuter, Echevin de la Ville de Luxembourg.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnalités présentes, M. Cooremans souligna dans son allocution la signification de cet acte de jumelage. Il termina en disant que Luxembourg, Bruxelles, Amsterdam, par cet acte de jumelage, expriment leur confiance dans les destinées de leurs patries, de Benelux et de l'Europe unie.

A l'issue de l'allocution de M. Cooremans, les trois Bourgmestres signèrent le serment de jumelage que nous publions ci-après:

« Nous Bourgmestres,

Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels des populations avec lesquelles nous entretenons des relations quotidiennes et dont nous avons la charge de gérer les intérêts les plus directs;

Sachant que la civilisation occidentale a trouvé son berceau dans nos anciennes "communes" et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir au prix d'un long effort;

Considérant que l'œuvre de l'histoire doit se poursuivre dans un monde élargi, mais que ce monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres;

Considérant que l'établissement de liens étroits entre les capitales de Benelux contri-

buera grandement au développement de l'idée européenne;

En ce jour, nous prenons l'engagement solennel:

De maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos trois villes, de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer par une meilleure compréhension mutuelle le sentiment vivant de la fraternité européenne,

De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité: l'unité européenne.»

M. Emile Hamilius prit ensuite la parole en sa double qualité de Bourgmestre de Luxembourg et de Président du Conseil des Communes d'Europe. Il souligna à son tour l'importance de la cérémonie et il mit l'accent sur l'amitié traditionnelle qui unit les trois capitales.

Enfin, M. Van Wyck, représentant le Bourgmestre d'Amsterdam, s'associa confraternellement aux vœux exprimés par les deux autres orateurs.

La cérémonie fut clôturée par un champagne d'honneur.

*

Le 24 juin 1957, M. Lilar, Ministre de la Justice de Belgique, a reçu les Ministres de la Justice des Pays-Bas et de Luxembourg, MM. Samkalden et Victor Bodson, en présence du Secrétaire de l'Union douanière Benelux, le Baron van Lynden.

La réunion a été consacrée à l'examen des problèmes juridiques connexes au Traité d'Union et relatifs à l'établissement et à la reconnaissance des sociétés dans les trois pays de Benelux.

*

Nouvelles Diverses.

« Journée sans Accident ».

Dans le but de réduire le nombre des accidents de la route qui va sans cesse croissant, une « Journée sans accident » a été organisée en commun, le 1^{er} juin 1957, par la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg.

Sur les routes des quatre pays en question, des panneaux indiquant le nombre d'accidents survenus aux différents endroits, tandis que d'autres affiches aux couleurs vives recommandaient la prudence aux conducteurs.

La veille de la « Journée sans accident », des experts de la circulation ainsi que des représentants de la presse des quatre pays prirent part à un voyage en commun entre Arlon, Luxembourg, Trèves et Longwy. Avant leur départ, les experts et les journalistes furent reçus au Buffet de la Gare de Luxembourg par M. Victor Bodson, Ministre des Transports, qui leur fit

un exposé sur les problèmes actuels de la circulation.

*

Jumelage des Médailleurs Militaires de Baccarat et de Luxembourg.

Le 2 juin 1957 eut lieu, à Luxembourg, le jumelage de la 609^e Section des Médailleurs Militaires de Baccarat et de la 1131^e Section de Luxembourg. La cérémonie se déroula à l'Hôtel de Ville de Luxembourg sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, en présence de M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, MM. Lucien Kœnig et Georges Reuter, Echevins, et de M. Alphonse Osch, Président de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois.

Parmi les autres personnalités on remarquait M. le Dr Arnoux, Président de la 609^e Section de Baccarat, M. Ancel, premier adjoint de M. le Maire de Baccarat, et M. Paul Lorin, Président de la 1131^e Section grand-ducale des Médailleurs Militaires.

Les médaillés militaires furent salués à leur arrivée par M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, qui prononça également une courte allocution à laquelle répondit M. Ancel, premier adjoint de M. le Maire de Baccarat.

A l'issue de ces allocutions on procéda à la signature de l'acte de jumelage sur lequel furent apposés les sceaux de Baccarat et de Luxembourg. Cette cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes français et luxembourgeois.

Les médaillés militaires se rendirent ensuite en cortège au cimetière Notre-Dame où des fleurs furent déposées sur la tombe du Soldat Inconnu. Les médaillés militaires étaient entourés des délégués des associations de résistance et des anciens combattants, avec drapeaux.

A 12 heures, une messe fut célébrée par Mgr. Jules Jost, Aumônier général de la Force Armée, à la Cathédrale de Luxembourg. Un banquet réunissait ensuite tous les participants sous la présidence de M. le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

*

La seconde conférence des partis socialistes des pays membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a eu lieu à Luxembourg, les 3 et 4 juin 1957.

En l'absence de M. Pierre Commin, Secrétaire Général adjoint de la S.F.I.O. et Président du bureau de liaison des six partis socialistes, la conférence a été présidée par M. Paul Wilwertz, Président du Parti socialiste luxembourgeois.

Au cours de cette conférence, une quarantaine de délégués, représentant les partis socialistes des six pays, ont étudié les problèmes posés par le Marché Commun, l'Euratom et le projet de création d'une zone de libre échange en Europe.

*

Du 12 au 14 juin 1957 a eu lieu, à Luxembourg, la troisième session du Sous-Comité des Questions Sanitaires, fonctionnant dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale. Cette Sous-Commission a étudié plus particulièrement les questions sanitaires que pose l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire.

Une quarantaine d'experts ont pris part à cette réunion qui fut inaugurée par M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, et dont les travaux furent présidés par le Dr Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique à Luxembourg.

*

*Comité de Recherche
pour l'Artisanat et le Commerce.*

Le 13 juin 1957 a eu lieu, à la Chambre de Commerce de Luxembourg l'installation officielle du Comité de Recherche pour l'Artisanat et le Commerce par M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistaient à cette cérémonie, on remarquait M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique, M^{lle} C. J. de Roo van Alderwerelt, remplaçant l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Mundeleer, Ministre des Classes Moyennes de Belgique, M. G. M. Veldkamp, Secrétaire Général des Classes Moyennes des Pays-Bas, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques de Luxembourg, M. Roger Millot, Président de l'Institut International des Classes Moyennes, M. Hubert Jansen, Président de l'Institut économique et social des Classes Moyennes à La Haye, M. Roger de Looze, Président du Conseil d'Administration de l'Institut des Classes Moyennes de Belgique, ainsi que des représentants des Classes Moyennes de France, d'Allemagne fédérale et de Suisse.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Paul Weber, Président du Comité de Recherche pour l'Artisanat et le Commerce, et par M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement.

Après un déjeuner qui réunissait tous les participants, une conférence fut faite par le Dr Schirmer (Suisse) sur « Le crédit professionnel ».

La journée fut clôturée par une réunion au cours de laquelle les délégués étrangers eurent l'occasion de s'entretenir avec les représentants de l'artisanat et du commerce luxembourgeois.

*

La Fédération des Notaires de Belgique a organisé au Kursaal d'Ostende, du 16 au 20 juin 1957, un congrès de notaires auquel participèrent également des notaires venus de France, d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, d'Espagne, de Suisse et du Grand-Duché de Luxembourg.

Ce congrès était placé sous le haut patronage de S. M. le Roi et sous le patronage de M. Lilar;

Ministre de la Justice de Belgique, des Procureurs Généraux près des Cours d'Appel de Bruxelles, Gand et Liège, du Gouverneur et du Bourgmestre d'Ostende.

Les travaux du congrès portaient sur le sujet suivant: « Le Rôle social du Notaire ».

*

*Notre Commerce
avec la Chine Continentale.*

Le 16 juin 1957, le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur a publié le communiqué suivant:

Le Gouvernement luxembourgeois n'a négligé aucun effort en vue de réaliser l'accord général entre les gouvernements intéressés concernant la révision des conditions spéciales qui régissent le commerce avec la Chine continentale.

Depuis près d'un an il s'est prononcé en faveur d'un ajustement progressif du contrôle sur le commerce avec la Chine continentale à celui en vigueur pour les pays du bloc soviétique.

Après qu'il était apparu — lors des pourparlers qui ont eu lieu à Paris pendant les dernières semaines — qu'une nouvelle situation était sur le point d'être créée, il a fait connaître en prévision de cette éventualité qu'il se réservait le droit de déterminer sa ligne de conduite future.

A présent, les circonstances sont de telle nature que le gouvernement luxembourgeois — après consultation avec les gouvernements belge et néerlandais — a décidé d'aligner son système de contrôle pour le commerce avec la Chine continentale sur le système de contrôle en vigueur pour le commerce avec les pays du bloc soviétique.

En vue de la mise en pratique de cet alignement, le Gouvernement luxembourgeois continuera à coopérer étroitement avec les gouvernements amis et alliés intéressés aux mêmes problèmes, notamment pour la fixation des quotas et des contingents.

Comme par le passé, le Gouvernement luxembourgeois accordera un intérêt primordial aux besoins de la sécurité mutuelle des gouvernements amis et alliés et il continuera à promouvoir entre ceux-ci une politique commune.

*

Le 18 juin 1957, l'« Agency Investigation Board » pour la Belgique et le Luxembourg de l'« International Air Travel Association » s'était réunie à Luxembourg. Ce Comité qui groupe les représentants de toutes les compagnies aériennes opérant sur le territoire du Luxembourg et de la Belgique, est actuellement présidé par M. Cliquet, de la Sabena.

Au cours d'une réception qui eut lieu dans un hôtel du centre de la ville, on remarquait les

représentants d'Air France, de la KLM, de la BÉA, de la PAA, de l'ELAL, de la SAS, de la TWA, de Sabena, de l'Eagle Aviation Limited, de Seaboard and Western Airlines, de Suisse Air, d'Air India International, des Canadian Pacific Airlines.

*

Du 19 au 21 juin 1957, la « Fédération Internationale des Industries et du Commerce en gros des Vins, Spiritueux, Eaux-de-Vie et Liqueurs » a tenu ses assises à Luxembourg. Cette Fédération, fondée à Paris en 1950, groupe aujourd'hui les douze pays suivants: Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, Danemark, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse. Le congrès a été organisé par la « Fédération Luxembourgeoise des Industries et du Négoce des Vins, Liqueurs et Spiritueux ».

Rappelons que les buts de la Fédération internationale sont les suivants: Etude et amélioration des marchés mondiaux, consommation des vins et spiritueux ainsi que toutes initiatives propres à développer la vente de ces produits, détermination d'une politique commune de propagande, dénonciation des mesures discriminatoires et des excès de la fiscalité atteignant les vins et spiritueux, harmonisation des usages commerciaux dans les pays participants, protection des produits des marques et des appellations d'origine. Action concertée contre les falsifications.

Ces divers points figuraient également à l'ordre du jour du congrès de Luxembourg et furent plus particulièrement étudiés par des commissions spécialisées. Voici le texte de la motion finale votée au cours du congrès de Luxembourg:

« La Fédération internationale manifeste sa satisfaction d'avoir vu signer, le 25 mars 1957, à Rome, un traité créant une Communauté économique européenne entre six pays et par la suite un marché progressivement élargi et libre pour les vins et spiritueux.

Exprime sa volonté de participer effectivement à l'organisation de cette Communauté et de travailler à y sauvegarder les principes de liberté commerciale et de liberté des entreprises auxquels elle est fermement attachée.

Décide pousser avec la plus grande activité au sein des commissions spécialisées tant sur le plan général que sur le plan technique l'étude des problèmes posés par la création de la Communauté.

Souhaite que la création d'une Communauté de six pays ne constitue qu'une première étape vers une communauté plus large et une zone de libre échange susceptible de réaliser un équilibre encore plus satisfaisant entre pays producteurs et pays consommateurs. »

*

Le 17 juin 1957, l'Administration des P.T.T. du Grand-Duché a émis les timbres-poste suivants: Une série commémorative à l'occasion du Centenaire de la naissance de Lord Baden-Powell of Gilwell et du cinquantième anniversaire du scoutisme international dont il fut le fondateur. Les timbres qui sont sortis dans les valeurs de 2,— francs et 2,50 francs portent l'effigie de Lord Baden-Powell ainsi que les emblèmes des différentes associations scouts et guides luxembourgeoises.

Une série de propagande en faveur de la construction d'une clinique pour enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte ». Cette série est composée des valeurs et des sujets suivants: 2,— francs, effigie du Prince Henri, 3,— francs, maquette de la clinique, 4,— francs, effigie de la Princesse Marie-Astrid.

*

Les 24, 25 et 26 juin 1957, la Fédération Européenne de Zootechnie (F.E.Z.), dont le siège est à Rome et qui groupe en son sein vingt pays d'Europe, s'était réunie à Luxembourg. Une centaine de délégués prirent part aux travaux de cette réunion à laquelle étaient représentés les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Suisse, Yougoslavie, ainsi que des représentants de la « Food and Agriculture Organization », de la Commission Internationale des Industries Agricoles et de la Commission Européenne de l'Agriculture.

La séance d'ouverture eut lieu au Casino de Luxembourg. A cette occasion, M. Camille Hansen, Directeur des Services Agricoles, souhaite la bienvenue aux délégués étrangers venus à Luxembourg pour coordonner leurs efforts dans le domaine de la zootechnie. M. le Professeur Leroy (Paris), Président de la F.E.Z., prit également la parole au cours de cette séance.

Les travaux de la F.E.Z. furent répartis pendant les trois jours entre six commissions représentées à Luxembourg.

Rappelons qu'en marge de ces travaux les participants visitèrent différents établissements agricoles du pays. Un dîner fut également offert en leur honneur par Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

*

Journée mondiale de l'Ancien Combattant.

Le 25 juin 1957, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies a célébré la « Journée mondiale de l'Ancien Combattant ».

Au cours d'une cérémonie qui se déroula à Luxembourg, une forte délégation des anciens combattants, conduite par le Major Emile

Krieps, Président de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois, a déposé une gerbe de fleurs au pied du Monument du Souvenir.

Rappelons que cette journée coïncide avec la fondation des Nations Unies, le 25 juin 1945, à San Francisco. C'est cette date que les anciens combattants ont choisie depuis lors pour célébrer la « Journée mondiale de l'Ancien Combattant ». Cette journée a été célébrée par 134 associations réparties dans 35 pays.

*

La traditionnelle réception des Barreaux étrangers par la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg a eu lieu à Luxembourg, les 28 et 29 juin 1957.

A cette occasion, le Jeune Barreau avait reçu une quarantaine de confrères étrangers parmi lesquels les Bâtonniers de Paris, de Bruxelles et de La Haye, le Président de l'Union Internationale des Avocats, le Président de l'Association des Avocats de France, le Président de

la Fédération des Avocats Belges et de nombreux Bâtonniers et Présidents des Jeunes Barreaux de France, de Belgique et des Pays-Bas.

Les diverses manifestations qui eurent lieu au cours de ces deux journées débutèrent par une séance solennelle qui eut lieu au Palais de Justice le 28 juin et au cours de laquelle Maître Jacques Mersch, Avocat-Avoué à Luxembourg, a fait une conférence sur « Savonarole ».

*

Le « Brewers Almanach 1957 », publié par l'Association des Brasseurs américains, révèle que la Belgique vient en tête de tous les pays avec une consommation moyenne de bière par habitant de 147 litres.

Le Luxembourg arrive ensuite avec 110 litres de bière par habitant, suivi de l'Australie, 107 litres, la Nouvelle-Zélande, 99 litres, et la Grande-Bretagne, 80 litres.

Les Etats-Unis, avec une consommation moyenne de 57 litres, se classent au 10^e rang.

Le Mois en Luxembourg (mois de juin)

1^{er} juin: La « Journée sans Accident 1957 » est inaugurée par une conférence de presse par M. Victor Bodson, Ministre des Transports, à la salle de réception de la Gare centrale à Luxembourg en présence des représentants de la presse indigène et étrangère, des délégués de la « Prévention d'accident routière » de Paris, de « Via Secura » de Bruxelles et de « Bundesverkehrswachte » de Bonn.

Au « Carrefour » à Esch-sur-Alzette se réunissent les Conseillers communaux du Parti Chrétien-Social pour discuter différents problèmes d'ordre culturel et sportif.

2 juin: Toutes les familles luxembourgeoises célèbrent la traditionnelle « Fête des Mères ».

A l'Hôtel de Ville de Luxembourg, cérémonie du jumelage entre les sections des médaillés militaires de Baccarat et de Luxembourg.

L'Union Grand-Duc Adolphe organise à Ettelbruck un concours international de chant et de musique dans le cadre des festivités du Cinquantenaire de cette ville.

Sous l'égide de la Fédération des Corps des Sapeurs-Pompiers se déroulent les différentes « Journées Cantonales » annuelles, à savoir: à Machtum pour le Canton de Grevenmacher, à Belvaux pour le Canton d'Esch-sur-Alzette, à Dippach pour le Canton de Capellen, à Mersch pour le Canton de Mersch, à Bech pour le Canton d'Echternach.

L'Association professionnelle de Secours Mutuels des Conducteurs d'Automobiles tient son assemblée générale annuelle au Casino des Cheminots à Bonnevoie.

A Remich se réunissent les Receveurs communaux du Grand-Duché en une séance amicale.

3 juin: La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers organise la 1^{re} Ecole des Sapeurs-Pompiers qui comprend des cours théoriques et pratiques selon les conceptions les plus modernes de l'art.

A Luxembourg se réunit sous la présidence de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, le groupe socialiste de l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. pour examiner les problèmes que posent le Marché Commun et l'Euratom.

6 juin: « L'Ecole de Paris dans des collections et des demeures luxembourgeoises », tel est le titre d'une exposition qui s'ouvre au Musée de l'Etat et qui comprend 120 tableaux, dessins et tapisseries de Renoir, Bonnard, Matisse, Derain, etc.

A la Caserne de Walferdange, en présence de M. le Colonel Guill. Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, et de nombreux Officiers supérieurs, cérémonies de la « Promesse solennelle des recrues de la Garde grand-

ducale » et « Clôture de la 10^e Session de l'École des Candidats Gradés ».

- 8 juin: Aux Caves Coopératives de Remerschen, tirage de la tranche spéciale « Valse des Millions » de la Loterie Nationale.

L'Automobile Club du Grand-Duché invite au VI^e Rallye Benelux organisé à Diekirch par la Fédération Luxembourgeoise de Camping et Caravanning (F. L. C. C.).

- 9 juin: A Wiltz commence la « IX^e Fêerie du Genêt », fête folklorique avec réjouissances publiques, corso, exposition agricole, tombola, etc.

L'Association Sportive « La Jeunesse » d'Esch-sur-Alzette fête le 50^e anniversaire de sa fondation par un service religieux commémoratif et une grande rencontre de football internationale qui oppose le F. C. Athletico de Madrid au S. C. Karlsruhe.

- 10 juin: Au Stade Municipal à Dudelange a lieu la rencontre internationale de handball Luxembourg contre Autriche qui se termine sur le score de 17:6 buts en faveur des visiteurs.

- 11 juin: A travers les rues et ruelles de la vieille cité abbatiale d'Echternach se déroule la traditionnelle Procession dansante en l'honneur de saint Willibrord.

- 12 juin: A Luxembourg, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, inaugure la Troisième Session du Sous-Comité des Questions Sanitaires que pose l'emploi pacifique de l'énergie nucléaire, fonctionnant dans le cadre de l'U. E. O. Cette réunion qui comprend une quarantaine d'experts est présidée par M. le Dr Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique.

- 13 juin: A l'Auberge de Jeunesse de Hollenfels, les Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises organisent une « Rencontre estudiantine germano-luxembourgeoise ».

Dans le cadre des festivités du Cinquantième de la Ville de Rumelange est présenté en avant-première mondiale le film français « Les Suspects » réalisé avec le concours de notre compatriote M^{me} Berthe Tissen, originaire de Rumelange.

Aux Caves Coopératives de Wormeldange, « Foire aux Vins 1957 ».

- 14 juin: Le train routier de l'Accueil et de l'Information de l'Exposition 1958 de Bruxelles est de passage à Luxembourg.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, en présence de M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, de M. Mundeleer, Ministre des Classes Moyennes de Belgique, de M. R. Millot, Président de l'Institut International des Classes Moyennes, ainsi que de nombreuses personnalités de la

vie économique indigène et de l'Etranger, installation du Comité de Recherche pour l'Artisanat et le Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, dont l'initiative est due à M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, qui préside la cérémonie de l'installation. Des discours de circonstance sont prononcés par M. Paul Weber, Président, M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, alors que le Dr Curt Schirmer, Directeur de l'Association de Cautionnement et de l'Office fiduciaire pour l'Artisanat et le Commerce de Détail en Suisse orientale, de Saint-Gall, fait une causerie sur le sujet: « Le Crédit Professionnel ».

- 15 juin: Au Stade Emile Mayrisch à Esch-sur-Alzette, première présentation du spectacle « Hollywood Auto Rodéo ».

La Société de Chant « Lidderfrönn » de Niedercorn commémore le 25^e anniversaire de sa fondation en organisant un Festival de Chant et de Musique national.

Au Casino à Luxembourg a lieu l'assemblée générale ordinaire des « Amitiés Italo-Luxembourgeoises ».

- 16 juin: La Fédération des Conseillers Communistes tient son congrès annuel à Diekirch sous la présidence de M. Henry Cravatte, Bourgmestre, et en présence de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail.

A Bonnevoie, en présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, de M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, Président du C. O. L., de M. le Député-Maire Emile Hamilius, inauguration solennelle d'un home pour scouts.

La Municipalité de Grevenmacher commémore le centième anniversaire de l'installation en la cité mosellane des Révérendes Sœurs de la Doctrine Chrétienne.

La Société des Naturalistes luxembourgeois organise une excursion scientifique dans le secteur Berdorf-Grundhof-Echternach et placée sous le thème « La phytosociologie des forêts ».

La Fanfare Municipale de Merl-Belair commémore le cinquantenaire de sa fondation.

En présence de M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, et de nombreuses personnalités, le Corps des Sapeurs-Pompiers de Luxembourg-Kirchberg fête le cinquantenaire de sa fondation dans le cadre de la « Journée cantonale » des Corps du Canton de Luxembourg.

La Fédération des Apiculteurs luxembourgeois tient ses assises annuelles à Luxembourg en présence de M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture.

- 17 juin: Dans la salle des fêtes de la Chambre des Métiers à Luxembourg, la Fédération des Patrons Horlogers, Bijoutiers et Opticiens organise une conférence avec projection de films par M. Pierre Dubois, directeur technique de la S. A. Ebauches, de Neuchâtel (Suisse).
L'Administration des P. T. T. émet une série commémorative du centenaire de la naissance de Lord Baden-Powell of Gilwell et du cinquantenaire du scoutisme international ainsi qu'une série de propagande en faveur de la construction de la Clinique pour Enfants « Fondation Prince Jean - Princesse Joséphine-Charlotte ».
- 18 juin: Le professeur Léopold Hoffmann fait à l'Athénée grand-ducal une conférence sur l'ouvrage « Verwandlungen einer Jugend » de Hans Carossa.
A Luxembourg se réunissent les représentants de 12 sociétés de navigation aérienne dans le cadre des séances de travail régulières de la « International Air Travel Association » (I. A. T. A.).
- 19 juin: La Fédération Internationale des Industries et du Commerce en gros des Vins et Spiritueux tient son VI^e congrès à Luxembourg.
- 20 juin: Visite officielle à Luxembourg de M. René Coty, Président de la République Française.
- 22 juin: En présence de M. le Député-Maire Antoine Krier et de représentants de la Municipalité, « Fête du Bouquet » à la Cité de l'Artisanat à Esch-sur-Alzette où le gros-cœur de 35 maisons d'habitation vient d'être terminé.
- 23 juin: Au Palais de la F. I. L. à Limpertsberg s'ouvre le 10^e Salon de la Coiffure et de la Beauté organisé par le Club Artistique de la Fédération des Patrons Coiffeurs du Grand-Duché et comprenant notamment un concours international « II^e Grand Prix de Luxembourg ».
A Steinsel est organisée l'annuelle « Fête des Fraises ».
La Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (F. S. C. L.) organise à Diekirch ses Championnats annuels qui, dans les différentes catégories, sont remportés par Ch. Gaul, R. Kramp, R. Thull, F. Thomas et H. Mander. M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, Président de la F. S. C. L. et du C. O. L., préside à la remise des maillots tricolores aux nouveaux champions.
- 24 juin: La Fédération des Travailleurs du Livre fête la Saint-Jean, son Patron.
A Luxembourg-Neudorf commencent les festivités du cinquantenaire de la fondation de la Fanfare grand-ducale locale.
- 25 juin: Au Casino à Luxembourg se déroule la réunion d'ouverture des Commissions d'études de la Fédération Européenne de Zootechnie en présence de M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture.
Les Associations et Groupements affiliés à la Fédération Mondiale des Anciens Combattants célèbrent la « Journée Mondiale de l'Ancien Combattant ».
- 27 juin: En la salle de réunions de l'Hôtel de Luxembourg à Luxembourg, l'Association des Instituteurs et Institutrices retraités tient ses assises annuelles en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, qui prononce une allocution.
- 28 juin: La Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg organise sa traditionnelle réception des Barreaux étrangers qui débute par une séance solennelle au Palais de Justice au cours de laquelle M^e Jacques Mersch fait une conférence sur « Savonarole ».
- 29 juin: A Mondorf-les-Bains, la Direction de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat ainsi que le Syndicat d'Initiative local organisent le 2^e Grand Concours hippique international.
Au Casino syndical de Luxembourg-Bonnevoie a lieu un grand concours d'accordéons organisé par le Conservatoire d'Accordéon du Grand-Duché et la Société municipale des Accordéonistes de la Ville de Luxembourg.
La Société de gymnastique « La Liberté » de Niedercorn fête le cinquantenaire de sa fondation.
La Société de chant « Chorale Municipale » de Differdange commémore le cinquantenaire de sa fondation.
Le Vélo-Club « La Pédale 07 » de Schifflange fête le cinquantenaire de sa fondation.
6^e Pèlerinage national des Pays-Bas à la Basilique de Saint-Willibrord à Echternach.
Dans le cadre des festivités de son centenaire, la Société chorale royale grand-ducale « Sang a Klang » de Luxembourg-Pfaffenthal organise une Semaine musicale.
- 30 juin: Le Corps des Officiers, Sous-Officiers et Soldats de la Garnison de Diekirch invite à la « I^{re} Fête de Garnison » qui se déroule aux casernes du « Härebiërg ».
La Section d'Esch-sur-Alzette de l'Association des Donneurs de Sang bénévoles tient son assemblée générale à la Brasserie « Falstaff ».
La Fédération des Pêcheurs Sportifs luxembourgeois fête la Saint-Pierre à Wasserbillig où le club des pêcheurs sportifs local fête le 20^e anniversaire de sa fondation.
Au « Kannerschlass » de Sanem, grande fête de bienfaisance avec kermesse flamande et réjouissances pour enfants.

